

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

03/01/2017

Dossier complet le

03/01/2017

N° d'enregistrement

2017_4309

1. Intitulé du projet

Réhabilitation de l'accès plage de Zanuck

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
11	Parkings et voie d'accès en zone littorale sur l'île de Ré

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le site de Zanuck est un ancien parking (véhicules et vélos) bitumé, desservi par un escalier en bois. Cet escalier a été reconstruit en 2014, suite aux dégâts causés par la tempête Xynthia, puis de fortes houles hivernales en 2013. Durant cette période, l'accès véhicules avait été supprimé pour assurer la sécurité du public. La suppression de l'accès véhicules (sauf secours et services) est maintenue dans le présent projet. Cette aire d'accueil a donc vocation à accueillir les piétons et les cyclistes (une piste cyclable longe la D101 au sud du site). Les véhicules conservent la possibilité de se stationner sur un parking privé situé en face de l'aire d'accueil, de l'autre côté de la D101. Dans le présent projet, les arrêts de bus seront confortés pour faciliter l'utilisation des transports en commun et de nouveaux passages piétons créés pour sécuriser la traversée de la D101.

Sur l'aire d'accueil, des sanitaires et un poste MNS seront implantés. Le parc à vélos existant sera conforté en augmentant sa capacité et une aire de pique-nique aménagée. Afin d'améliorer l'insertion paysagère du site, une partie de l'ancien parking bitumé sera renaturé en terrain naturel et en bandes boisées. La canalisation du public du sentier littoral et le long de la piste cyclable bordant la D101) sera renforcée pour limiter la pénétration en forêt et dans les milieux dunaires.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de réhabilitation du site de Zanuck a pour but d'améliorer l'accueil du public à pied et à vélos, en lui offrant des équipements rénovés et une plateforme d'accueil mieux insérée dans l'espace forestier et littoral. La canalisation du public pour protéger la forêt et limiter l'érosion des milieux dunaires par le piétinement est aussi une des priorités du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les opérations consisteront en :

- décapage, enlèvement et évacuation du bitume et des gravats,
- apport de grave calcaire sur l'ensemble des zones décapées (hormis zones de plantation et la zone MNS) pour mise à niveau, création d'une nouvelle voie pour l'accès secours et stabilisation du parc à vélos,
- création de deux passages piéton : le premier reliant la parking privé à l'aire d'accueil, le second reliant les deux arrêts de bus/navette à l'aire d'accueil,
- confortement des arrêts de bus/navette par implantation de banquettes en bois,
- implantation d'un poste MNS de 30 m² (3.7 m L x 2.38 m H) semi-enterré (par décaissement sur 80 cm) et reprofilage de la dune en avant sur une hauteur de 1.20 m par rapport au sol initial (soit 2.00 m par rapport au bâti). Le sable utilisé pour le décaissement servira au reprofilage de la dune. Du sable provenant d'autres dunes (à proximité) sera rajouté par-dessus la dune reprofilée et sur le toit du poste MNS (toiture végétalisée) pour permettre à la végétation dunaire typique de repartir à partir de la banque de graines,
- mise en place de sanitaires accessibles aux PMR raccordés aux réseaux (eau et électricité) et habillés de bois,
- création d'un espace pique-nique par l'implantation de 5 tables-bancs à proximité de l'arrêt de bus,
- implantation de lices-vélos chartées et de ganivelles renforcées dans le futur parc à vélos (plus de 300 places),
- création de bandes végétalisées plantées (470 m²) d'essences adaptées au contexte littoral et protégées par des ganivelles renforcées pouvant servir de support vélos,
- mise en place de ganivelles standard et renforcées autour de l'aire d'accueil pour interdire l'accès des véhicules et limiter la pénétration du public dans les dunes alentours,
- mise en place de mobiliers (barrière coulissante, tables de pique-nique, lices vélos) et d'une signalétique adaptée et chartée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site de Zanuck est un site très fréquenté, notamment par les cyclistes en haute saison (piste cyclable longeant la D101 au sud).

Il est aussi fréquenté toute l'année par les habitants.

Activités existantes : promenades, baignades, plages surf ...

La fréquentation élevée (dunes + plages + mer) est canalisée par les aménagements existants : piste cyclable, sentier littoral, parking véhicules privé, parc à vélos, accès plage, clôtures en pied de dunes, etc... Le niveau actuel de fréquentation ne sera pas modifié après la réalisation du projet.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est entièrement localisé à l'intérieur du périmètre du site classé « Les Franges côtières et les marais au nord-ouest de l'île de Ré » n°SC.59 (désigné le 24 juin 1987).

Au titre de l'autorisation en site classé, et de l'article R.414-19-8 du code de l'environnement, le projet est soumis à l'évaluation des incidences. Le projet est entièrement localisé à l'intérieur du périmètre d'un site Natura 2000 à enjeux « littoraux » : ZSC « Ile de Ré - Dunes et Forêts Littorales » (n° FR5400425) et est concerné par la 1ère liste locale du département de la Charente-Maritime (Article 1er, les constructions nouvelles, aménagements, installations et travaux soumis à permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager en application du droit des sols, conformément aux articles R. 421-1, R. 421-14, R. 421-9, R. 421-19, R. 421-22 et R. 421-23 du code de l'urbanisme sont soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000). Le projet est donc soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise des terrains concernés	4 000 m ²
dont poste MNS	30 m ²
dont sanitaire	8,19 m ²
dont zone renaturée en dune blanche/grise	200 m ²
dont zone renaturée en bandes boisées	470 m ²
dont 1 parc à vélos (parking)	> 300 places (lices-vélos + ganivelles)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
La solitude, D 101 17 590 Saint-Clément-des-Baleines	Long. <u>-1</u> ° <u>32</u> ' <u>24.8</u> " E Lat. <u>46</u> ° <u>14</u> ' <u>34.6</u> " N
en Lambert 93 Longitude (X) : 350360.57131 Latitude (Y) : 6581510.28826	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parking, voies d'accès et cheminements piétons en zone littorale

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de la commune de Saint-Clément-des-Baleines (Modification n°7 du 14-11-2013)

PLUi en cours d'élaboration pour l'île de Ré

La zone d'étude est en NDr (espace remarquable) et la forêt est classée en EBC. La partie sud de l'ancien parking véhicules est sortie de l'EBC (triangle blanc). La D101 est en zone ND.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 n° 540003346 : " Dunes du Lizay " ZNIEFF de type 2 n° 540007608 : " Fier d'Ars "
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Clément-des-Baleines
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de l'Ile de Ré : Érosion, submersion marine et feux de forêt approuvé le 19 juillet 2002, en cours de révision
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé n° SC.59 « Les franges côtières et les marais au nord-ouest de l'Ile de Ré »
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	site Natura 2000 à enjeux « littoraux » : ZSC « Ile de Ré - Dunes et Forêts Littorales » (n° FR5400425)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Érosion, submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réhabilitation du site Zanuck est localisé dans un site classé au titre du paysage, dans le périmètre de la forêt domaniale de l'île de Ré et au milieu d'un site Natura 2000.

La ligne de conduite du projet est donc de rester dans les strictes emprises existantes (ancien parking véhicules + D101), afin de préserver les espaces naturels alentours.

Le projet a fait l'objet d'évaluations au titre du paysage et de Natura 2000 dans le but d'éliminer les impacts négatifs potentiels.

L'évaluation des incidences indique en ce sens qu'il n'y aura pas d'impact sur les habitats, la faune et la flore d'intérêt communautaire.

Le projet (phases avant projet et projet détaillé) a été cadré vis à vis des objectifs de préservation du paysage et des espaces naturels.

Dans ce cadre, nous estimons que ce projet pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	✓
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	✓
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	✓
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	✓

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Pièces jointes à la demande de permis d'aménager (commission des sites classés) intégrant les annexes n°2, 3 et 5 demandées au paragraphe 8.1 du présent formulaire</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PATIER S

le,

03/01/17

Signature

Le Directeur de l'Agence
ONF Poitou-Charentes

Anthony AUFFRET



AMENAGEMENTS LITTORAUX ILE DE RE

JUIN 2016

EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000
Réhabilitation de l'accès plage de Zanuck – Saint-Clément-des-Baleines

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code. Il est fourni par les DREAL régionales ou les services préfectoraux.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose. Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du demandeur

Organisme : Office National des Forêts

Adresse postale : 389 avenue de Nantes, BP 531, 86020 Poitiers Cedex

Téléphone : 05.49.58.96.22 / Fax : 05.49.58.98.28 / Adresse électronique : ag.poitiers@onf.fr

Intitulé du projet : Réhabilitation de l'accès plage de Zanuck

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

- Le projet est entièrement localisé à l'intérieur du périmètre du site classé « Les franges côtières et les marais au nord-ouest de l'île de Ré » n°SC.59 (désigné le 24 juin 1987). Au titre de l'autorisation en site classé, et de l'article R.414-19-8 du code de l'environnement, le projet est soumis à l'évaluation des incidences,
- Le projet est entièrement inclus dans deux sites Natura 2000 à enjeux « littoraux », « marins » et « avifaune » : ZSC « Ile de Ré - Dunes et forêts littorales » (n° FR5400425) et ZPS « Anse du Fiers d'Ars-en-Ré » (n° FR5410012),
- Le projet est situé à proximité de trois sites Natura 2000 à enjeux « littoraux », « marins » et « avifaune » : ZSC « Ile de Ré : Fiers d'Ars » (n° FR5400424), ZSC « Pertuis Charentais » (n° FR5400469) et ZPS « Pertuis Charentais – Rochebonne » (n°FR5412026)
- Le projet est concerné par la 1^{ère} liste locale du département de la Charente-Maritime. Selon l'Article 1^{er}, les constructions nouvelles, aménagements, installations et travaux soumis à permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager en application du droit des sols, conformément aux articles R. 421-1, R. 421-14, R. 421-9, R. 421-19, R. 421-22 et R. 421-23 du code de l'urbanisme sont soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Article R 421-22 : Dans les espaces remarquables ou milieux du littoral qui sont identifiés dans un document d'urbanisme comme devant être préservés en application de l'article L. 146-6, les aménagements mentionnés aux a, b, c et d de l'article R 146-2 doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager.

Article R 146-2 : En application du deuxième alinéa de l'article L. 146-6, peuvent être implantés dans les espaces et milieux mentionnés à cet article, après enquête publique dans les cas prévus par les articles R 123-1 à R 123-33 du code de l'environnement, les aménagements légers suivants, à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux :

a) Lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux, les cheminements piétonniers et cyclables et les sentes équestres ni cimentés, ni bitumés, les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, les postes d'observation de la faune ainsi que les équipements démontables liés à l'hygiène et à la sécurité tels que les sanitaires et les postes de secours lorsque leur localisation dans ces espaces est rendue indispensable par l'importance de la fréquentation du public,

b) Les aires de stationnement indispensables à la maîtrise de la fréquentation automobile et à la prévention de la dégradation de ces espaces par la résorption du stationnement irrégulier, sans qu'il en résulte un accroissement des capacités effectives de stationnement, à condition que ces aires ne soient ni cimentées ni bitumées et qu'aucune autre implantation ne soit possible.

Les aménagements mentionnés aux a, b et d du présent article doivent être conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel.

Description du projet et détermination de sa zone d'influence



Localisation du projet

Le projet est situé en région Poitou-Charentes, dans le département de la Charente-Maritime. Il se localise sur la côte nord de l'île de Ré, sur la commune de Saint-Clément des Baleines et dans la Forêt Domaniale.

Les aménagements concernent l'aire d'accueil de Zanuck, située au nord de la route départementale n° 101 et desservant la plage de la Conche des Baleines.

Justification et nature du projet

La Conche des Baleines est fréquentée tout au long de l'année par les habitants

qui viennent y pique-niquer et l'été essentiellement par les vacanciers.

Du fait du fort recul du trait de côte, conséquence des importants phénomènes érosifs à l'œuvre sur ce secteur, l'aire d'accueil de Zanuck est interdite aux véhicules depuis 2012. Une barrière coulissante autorise uniquement l'entrée des véhicules de service (secours et ONF). Un parking privé est accessible aux véhicules en face, de l'autre côté de la D101.

L'escalier desservant la plage a par ailleurs été reconstruit en recul de sa position initiale en 2014.

L'ancien parking de Zanuck, peu arboré, est revêtu d'un bicouche en cours de dégradation, laissant apparaître par endroits des ornières et des gravats.

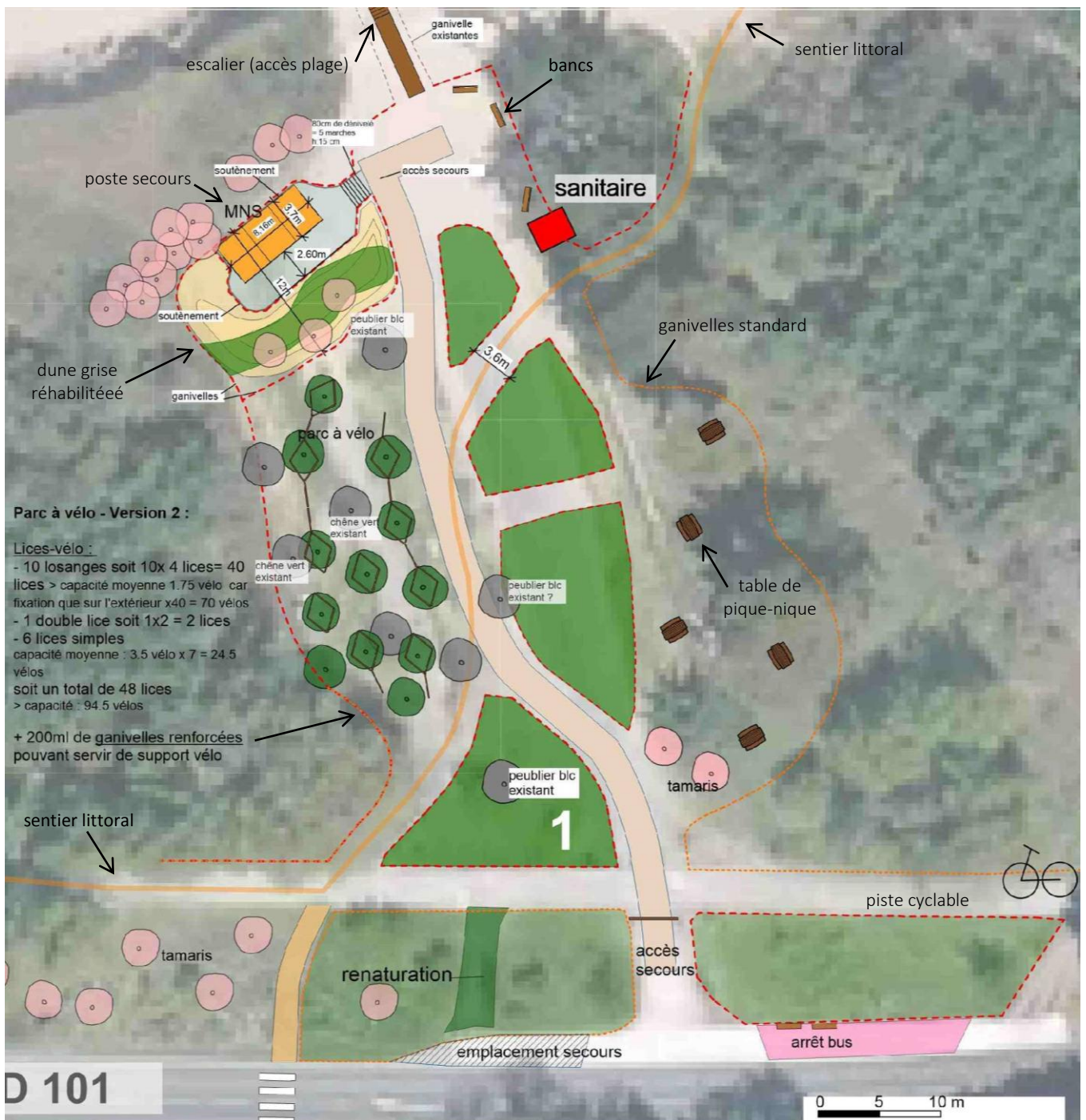
La piste cyclable qui longe la D101 dessert également ce site. Comme elle est très utilisée en période estivale, le site de Zanuck est très fréquenté par les cyclistes. Mais, le parc à vélos existant (25 places) est sous-dimensionné vis-à-vis du niveau de fréquentation en haute saison.

Le sentier du littoral, qui suit le parcours de la piste cyclable, traverse l'aire d'accueil et rejoint ensuite un sentier piéton, canalisé par des ganivelles, situé à l'interface dune grise / dune boisée. Le sentier littoral relie Zanuck aux aires d'accueil de Couny, du Petit Bec et du Lizay à travers la forêt domaniale.

Un arrêt de bus, situé à l'entrée de l'aire d'accueil, est utilisé comme arrêt navette plage.

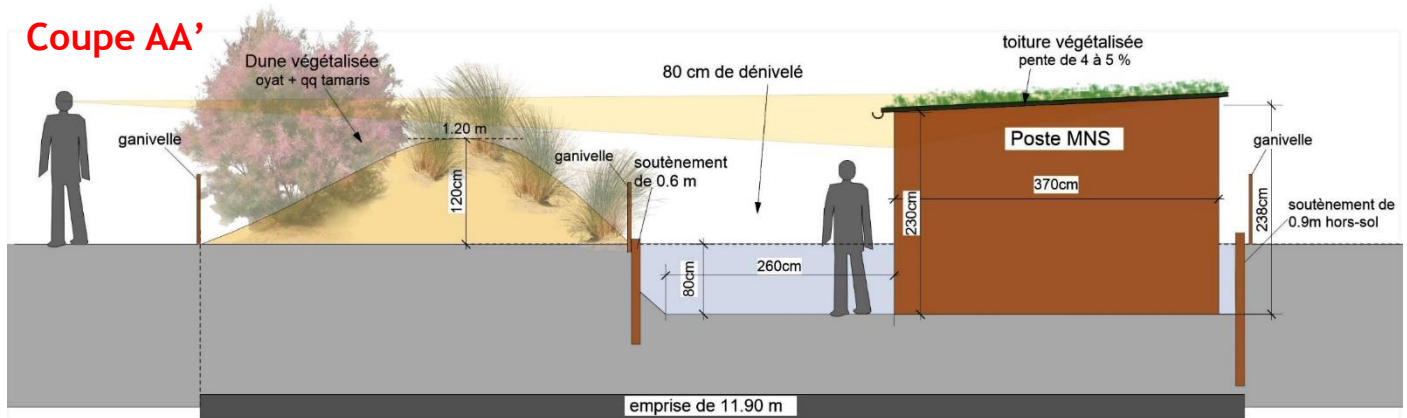


- la création d'un espace pique-nique par l'implantation de 5 tables-bancs à proximité de l'arrêt de bus,
- l'implantation de lices-vélos chartées et de ganivelles renforcées dans le futur parc à vélos,
- la création de bandes végétalisées plantées d'essences locales adaptées au contexte littoral et protégées par des ganivelles renforcées pouvant servir de support vélos,
- la mise en place de ganivelles standard et renforcées autour de l'aire d'accueil pour interdire l'accès des véhicules et limiter la pénétration du public dans les dunes alentours,
- la mise en place d'un mobilier (barrière coulissante tables de pique-nique) et d'une signalétique adaptée et chartée.



Plan détaillé du projet d'aménagement (@ K. Messenger, ONF 2016)

Le bitume sera extrait et évacué, puis la zone MNS sera en partie réhabilitée en dune grise. Le poste MNS sera constitué d'un bâti démontable à ossature bois d'environ 30 m². Les zones vertes représentent les futures bandes boisées qui seront plantées de cépées et de baliveaux d'essences adaptées aux conditions locales.



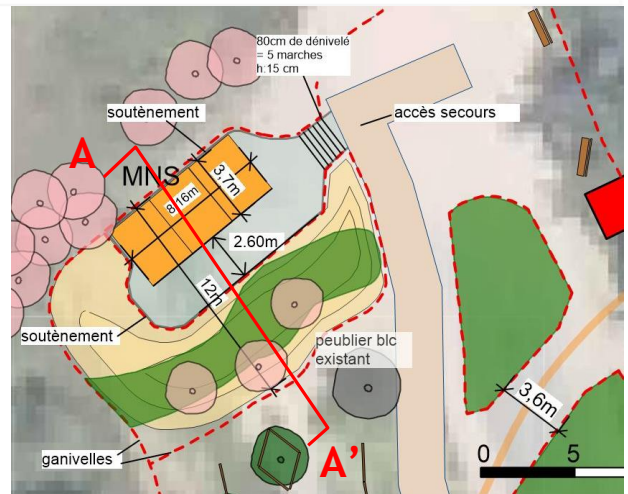
Plan détaillé de la zone MNS (@ K. Messenger, ONF 2016)

La zone MNS correspond à la partie nord-ouest de l'ancien parking de Zanuck. Le bitume et les gravats y seront extraits et évacués, et une partie de la zone sera décaissée de 80 cm pour permettre l'implantation d'un poste MNS (de 30 m² et d'une hauteur de 2.30 m) semi-enterré.

Un espace dégagé sera laissé autour pour permettre la circulation des personnes et une dune sera créée avec le sable extrait entre le poste MNS et le parc vélos. Depuis ce dernier, mais également depuis le reste de l'aire d'accueil, seuls cette dune et le toit végétalisé du bâti seront visibles. Le bâti dans son ensemble ne sera visible que pour les personnes situées au niveau de l'accès secours (photo ci-contre).

Du sable provenant de dunes à proximité sera rajouté par-dessus la nouvelle dune et sur le toit du poste MNS (toiture végétalisée) pour permettre à la végétation dunaire typique de repartir à partir de la banque de graines.

Sur ce schéma, les zones vertes représentent les bandes boisées. Elles seront plantées de cépées et de baliveaux. Les hautes tiges seront limités car ce site est très exposé aux embruns comme en témoignent les quelques chênes verts anémorphosés.



Etendue du projet

L'emprise au sol du projet sera permanente et couvrira 4 000 m² (parc à vélos + voies d'accès + bandes boisées + poste MNS + sanitaires). Le projet ne générera aucun aménagement associé puisque seules les voies d'accès existantes seront utilisées par les engins de chantier. Le parking privé servira de zone de stockage temporaire des matériaux et des mobiliers.

Milieu environnant le projet et à proximité la zone de travaux

- Site naturel sans usage particulier : **non**
- Agriculture : **non**
- Pâturage / Prairie de fauche : **non**
- Zone urbanisée : **non**. Les bâtiments les plus proches correspondent à un centre équestre (50 m au sud) et à une maison individuelle (150 m à l'est). La zone d'étude est classée NDr et classée EBC dans le POS.
- Zone de loisirs : **oui**. 3 campings, 1 village vacances, 1 centre équestre (à 50 m au sud). Activités : promenades, baignades, plages. Infrastructures présentes : départementale n° 101, blockhaus sur la plage de la Conche des Baleines.
- Sylviculture : **oui**. Existence d'un document de gestion avec objectif affiché de protection générale du milieu et des paysages et d'accueil du public, car le site est inclus dans le périmètre de la forêt domaniale de l'île de Ré.
- Zone humide : **non**. La zone humide la plus proche est située à 50 m au sud, de l'autre côté de la D 101, en dehors de l'aire d'accueil.

Durée prévisible et période de réalisation du projet

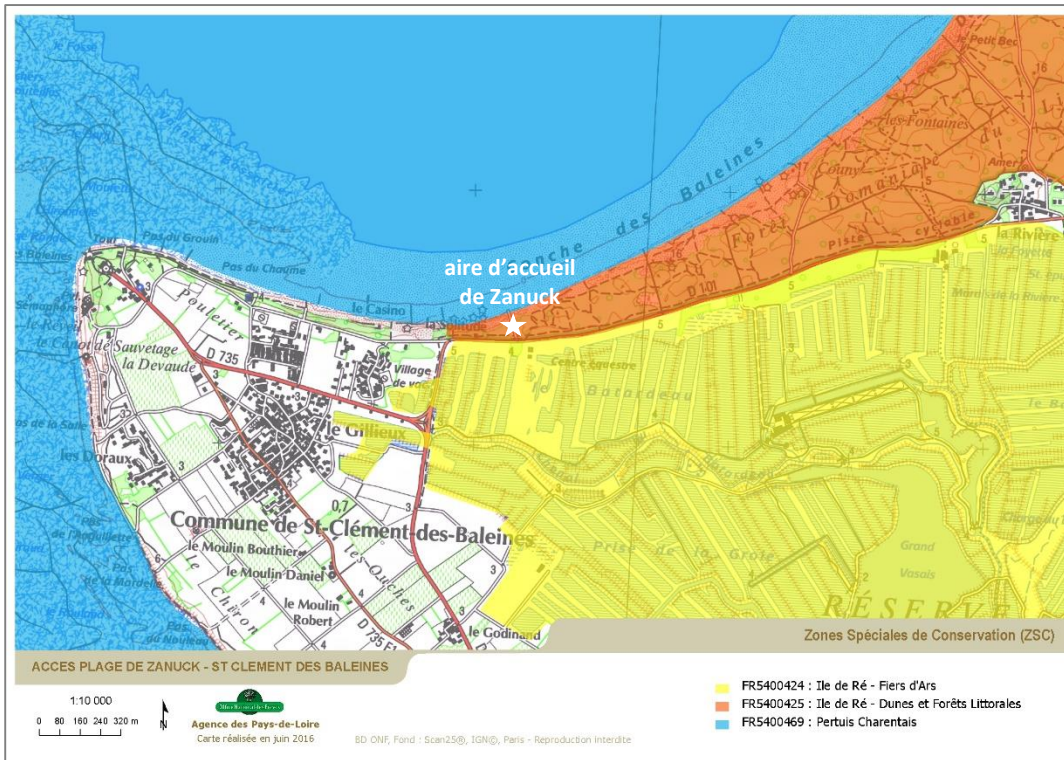
Précisez si le projet génère des interventions ou rejets dans le milieu naturel durant sa phase d'exploitation.

- L'ouvrage/l'activité nécessite un entretien/intervention :

- qualité : affouillements du sol, implantation de mobiliers et de 2 bâtis démontables (MNS + sanitaires), plantations
- entretien : **non** débroussaillage : **aucun** curage : **non**, pas de fossé dans la zone d'étude

- circulation dans un site classé Natura 2000 : **oui**. La zone d'étude est incluse dans deux sites Natura 2000. Les dunes et la plage (et la mer) qui la jouxtent sont également en sites Natura 2000 et subissent une forte fréquentation, notamment en période estivale. La fréquentation sera maintenue après la réalisation du projet.

Identification des effets et de la zone d'influence du projet



Cette étape a pour objectif de déterminer les incidences du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, pendant et après les travaux.

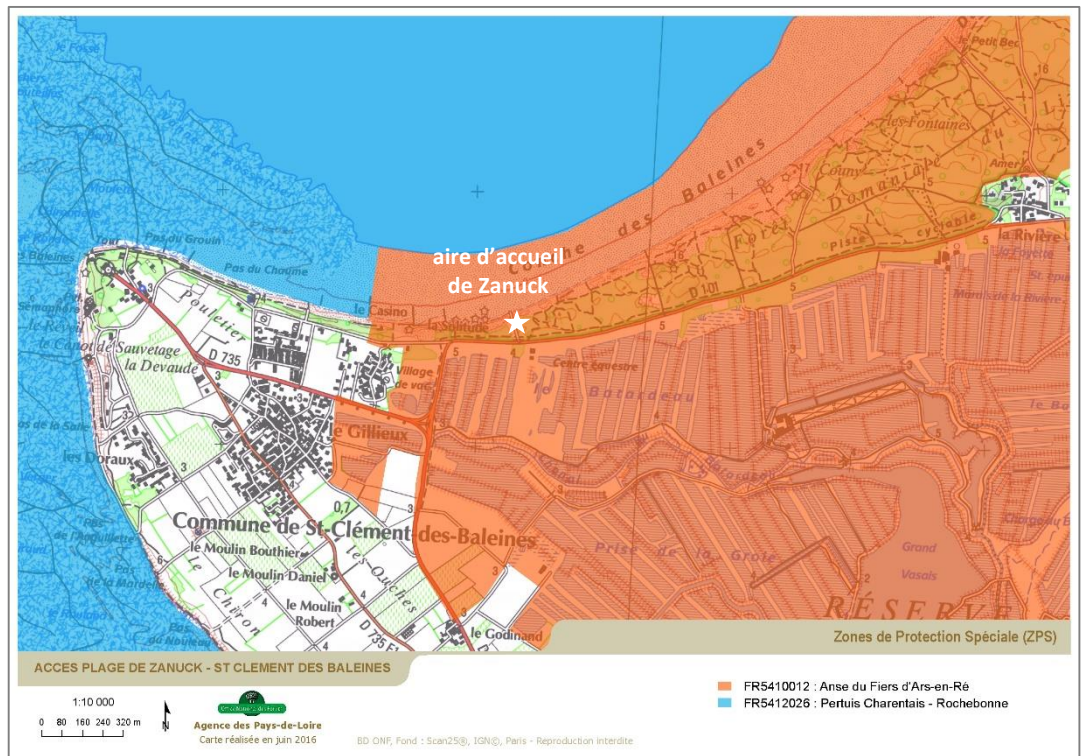
A : Effets d'emprise sur les milieux naturels, sur la végétation et sur le sol.

- Passage d'engins sur au moins un des habitats d'intérêt communautaire. **Non**. Accès des engins par les routes précédemment citées. De plus, l'emprise du projet se limite strictement à celle de l'ancien parking bitumé.

- Destruction d'au moins un habitat ou espèce d'intérêt communautaire. **Non**
- Élimination d'arbres et arbustes. **Non**, plantations d'essences adaptées au contexte local pour réaliser les bandes boisées.
- Élimination d'arbres morts. **Non**
- Rupture de corridors écologiques. **Non**

B1 : Effets de rejets vers les milieux aquatiques : sources d'érosion, risques de pollutions accidentelles

- Rejets en milieux aquatiques. **Non**
- Utilisation de matériaux susceptibles d'affecter la qualité de l'eau : **Non**



B2 : Effets liés aux prélèvements d'eau : modification du débit

- Modification de l'écoulement local (accélérateur, modification champs d'inondation, ...). **Non**.
- Assèchement d'une zone. **Non**

C : Effets sonores : bruits ou vibrations

- Poussières, vibrations. **Oui** Le projet consiste en le décapage pour évacuation d'anciens revêtements bitumés, la mise en œuvre de grave calcaire, le décaissement d'une zone d'environ 100 m², la mise en place d'un poste de secours MNS, de sanitaires, la mise en œuvre de mobiliers en bois et la réalisation de plantations arborées et arbustives.
- Bruits. **Oui**. Idem.

D1 : Effets visuels (effet repoussoir et dérangement)

- liés à la visibilité de la construction. **Non**. Le poste MNS semi-enterré sera peu visible grâce à la dune nouvellement créée sur l'aire d'accueil. Les mobiliers (bois) et revêtements (grave calcaire) auront des colorations claires, proches de celles des substrats et éléments naturels déjà présents (sable, bois, forêt). Les plantations rendront un site un caractère plus boisé et dissimuleront une partie des équipements depuis la D101.
- aux passages induits lors de la construction ou par l'exploitation du bâtiment. **Non**

D2 : Effets visuels

- éclairage permanent ou temporaire. **Non**
- Autres incidences, précisez :

Espèces et milieux naturels susceptibles d'être affectés

Deux sites Natura 2000 sont inclus dans la zone d'influence du projet et le périmètre des effets du projet.

ZSC « Ile de Ré : Dunes et Forêts Littorales » (n° FR5400425), site à enjeux littoraux : le Cynoglosse des dunes (espèce végétale), les habitats forestiers et les habitats dunaires.

Milieu présent à proximité		Milieu présent dans l'emprise	Milieu utilisé (hors chemin existant)	Milieu traversé (sur les chemins existants)	Habitat d'intérêt communautaire	Espèce d'intérêt communautaire
Bois ou forêt	Résineux dominants	oui (aire d'accueil)	non	oui (aire d'accueil)	Dunes boisées (2180)	Chiroptères
Dunes		oui (aire d'accueil et accès plage)	non	oui (aire d'accueil et accès plage)	Dunes blanches (2120) Dunes grises (2130)	Cynoglosse des dunes
Plage, estrans		non (accès plage)	non	oui (accès plage)	-	-
Mer		non	non	non	-	-

L'accès plage en lui-même ne fera l'objet d'aucune intervention et n'est donc pas compris dans l'emprise du projet.

ZPS « Anse du Fiers d'Ars-en-Ré » (n° FR5410012), site à enjeux littoraux. L'enjeu pour ce site est l'avifaune car il s'agit d'un site majeur pour la reproduction, l'hivernage et l'escale migratoire des oiseaux d'eau, dont une bonne part des espèces est essentiellement cantonnée aux milieux côtiers (vasières, lagunes, mer).

Milieu présent à proximité		Milieu présent dans l'emprise	Milieu utilisé (hors chemin existant)	Milieu traversé (sur les chemins existants)	Habitat d'intérêt communautaire	Espèce d'intérêt communautaire
Bois ou forêt	Résineux dominants	oui (aire d'accueil)	non	oui (aire d'accueil)	Dunes boisées (2180)	Aigrette garzette, Héron cendré, Engoulevent nicheurs en forêt
Dunes		oui (aire d'accueil et accès plage)	non	oui (accès plage et accès plage)	Dunes blanches (2120) Dunes grises (2130)	Pipit rousseline et Tadorne de belon nicheurs dans les dunes

Milieu présent à proximité	Milieu présent dans l'emprise	Milieu utilisé (hors chemin existant)	Milieu traversé (sur les chemins existants)	Habitat d'intérêt communautaire	Espèce d'intérêt communautaire
Plage, estran	non (accès plage)	non	oui (accès plage)	Végétation annuelle des laissés de mer (1210)	Limicoles, Laridés (mouettes et goélands)
Mer	non	non	non	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)	Limicoles, Laridés (mouettes et goélands)
Lagune	non	non	non	-	-
Vasières, lagunes	non	non	non	-	-
Prairies semi-naturelles humides et mésophiles	non	non	non	-	-

L'accès plage en lui-même ne fera l'objet d'aucune intervention et n'est donc pas compris dans l'emprise du projet.

Trois sites Natura 2000 sont inclus dans le périmètre des effets du projet.

ZSC « Pertuis Charentais » (n° FR5400469), site à enjeux surtout marins : les habitats littoraux (prés salés, vasières, laisse de mer..), les habitats marins (baie, récifs, grottes sous-marines) et la faune marine (poissons, phoque gris, dauphins, Marsouin commun, Tortue luth,...).

Milieu présent à proximité	Milieu présent dans l'emprise	Milieu utilisé (hors chemin existant)	Milieu traversé (sur les chemins existants)	Habitat d'intérêt communautaire	Espèce d'intérêt communautaire
mer	non	non	non	-	-

ZSC « Ile de Ré : Fiers d'Ars » (n° FR5400424), site à enjeux littoraux. Les enjeux pour ce site sont le Cynoglosse des dunes (espèce végétale) et surtout les habitats saumâtres : baie, vasières, prés salés et anciennes salines.

Milieu présent à proximité	Milieu présent dans l'emprise	Milieu utilisé (hors chemin existant)	Milieu traversé (sur les chemins existants)	Habitat d'intérêt communautaire	Espèce d'intérêt communautaire
Vasières, lagunes	non	non	non	-	-
prairies semi-naturelles humides et mésophiles	non	non	non	-	-

ZPS « Pertuis Charentais - Rochebonne » (n° FR5412026), site à enjeux surtout marins. L'enjeu pour ce site est l'avifaune marine et côtière : grands regroupement en période post-nuptiale d'individus d'origine nordique. Le périmètre s'appuie sur les zones les plus importantes pour la présence des cortèges d'oiseaux remarquables migrateurs et hivernants, en considérant les secteurs d'hivernage, de stationnement et de passage préférentiel des oiseaux marins, tant côtiers que pélagiques.

Milieu présent à proximité	Milieu présent dans l'emprise	Milieu utilisé (hors chemin existant)	Milieu traversé (sur les chemins existants)	Habitat d'intérêt communautaire	Espèce d'intérêt communautaire
mer	non	non	non	-	Laridés (mouettes et goélands)

Le projet de réhabilitation de l'accès plage de Zanuck concerne donc uniquement les habitats dunaire des sites : ZSC « Ile de Ré : Dunes et Forêts Littorales » et ZPS « Anse du Fiers d'Ars-en-Ré ».

Concernant la partie marine des sites des Pertuis, aucune intervention ni rejet d'aucune sorte n'auront lieu pour ce projet. Les activités n'y seront pas modifiées. La partie marine des Pertuis charentais ne sera donc pas impactée par ce projet.

La ZSC du Fier d'Ars concerne uniquement les lagunes et les prairies humides/mésophiles situées au sud de la forêt du Lizay, après la route départementale n° 101. Aucune intervention ni rejet d'aucune sorte n'auront lieu pour ce projet. Cette ZSC ne sera donc pas impactée par les travaux de démolition.

L'analyse suivante concerne donc uniquement la ZSC « Ile de Ré : Dunes et Forêts Littorales », la partie terrestre de la ZSC « Pertuis Charentais, Rochebonne » et la ZPS « Anse du Fiers d'Ars-en-Ré ».

Effets A : Effets d'emprise sur les milieux naturels, sur la végétation et sur le sol → pas d'incidences

L'emprise du projet s'étend strictement sur celle de l'ancien parking bitumé. Les habitats de dunes blanches, grises et boisées ne sont donc pas concernés puisqu'il s'agit de zones artificialisées et stabilisées par un revêtement bitumé. Les données de nidification de l'avifaune patrimoniale concernent les zones de laisses de mer, les dunes grises et la dune boisée. Sur l'emprise stricte du projet, il n'existe aucune donnée de nidification.

Le site est surtout fréquenté en haute saison. En morte saison, c'est un public familial ou d'habités (nettement moins nombreux) qui le fréquente. La canalisation auparavant mise en place (ganivelles, escalier et clôtures en pied de dunes) fonctionne déjà bien pour les dunes grises et blanches. Le projet permettra de mieux canaliser le public au niveau de la dune boisée (ganivelles le long de la piste cyclable, autour de l'aire de pique-nique), notamment grâce à la meilleure lisibilité du sentier littoral.

Effets B (B1-B2) : Effets sur les milieux aquatiques → pas d'incidences

Aucun rejet et aucun prélèvement en mer.

Effets C : Effets sonores → incidences non significatives

Le projet consiste en le décapage pour évacuation d'anciens revêtements bitumés, la mise en œuvre de grave calcaire, le décaissement d'une zone d'environ 100 m², la mise en place d'un poste de secours MNS, de sanitaires, la mise en œuvre de mobiliers en bois et la réalisation de plantations arborées et arbustives. Des poussières et des bruits seront émis durant la phase travaux. Ces nuisances seront temporaires et limitées à quelques mètres au-delà de l'emprise de l'aire d'accueil. Les travaux s'effectueront durant l'automne et l'hiver 2017/2018. Ces travaux n'auront pas d'incidence sur la faune et la flore.

Effets D (D1 – D2) : Effets visuels → incidences non significatives

Le poste MNS semi-enterré sera peu visible grâce à la dune nouvellement créée sur l'aire d'accueil. Les autres travaux n'auront aucun impact visuel étant donné la taille peu importante des mobiliers et la localisation des futurs bosquets et bandes boisées. Aucun éclairage supplémentaire n'est prévu par le projet.

Conclusion du demandeur

Sur la base de l'analyse précédente, le projet de réhabilitation de l'accès plage de Zanuck et ses conséquences ne sont pas susceptibles d'affecter les habitats et espèces d'intérêt communautaire des zones Natura 2000 : ZSC « Ile de Ré : Dunes et Forêts Littorales » (n° FR5400425) et ZPS « Anse du Fiers d'Ars-en-Ré » (n° FR5410012) (pour mémoire, il n'existe pas encore de Documents d'Objectifs pour le dernier site).

Réalisation : Service Etudes de l'Agence ONF des Pays de la Loire
Date de réalisation : Juin 2016
Graphisme & impression : ONF

Champ certification « cœur de métier » : ISO 9001 et 14001



10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-France.org



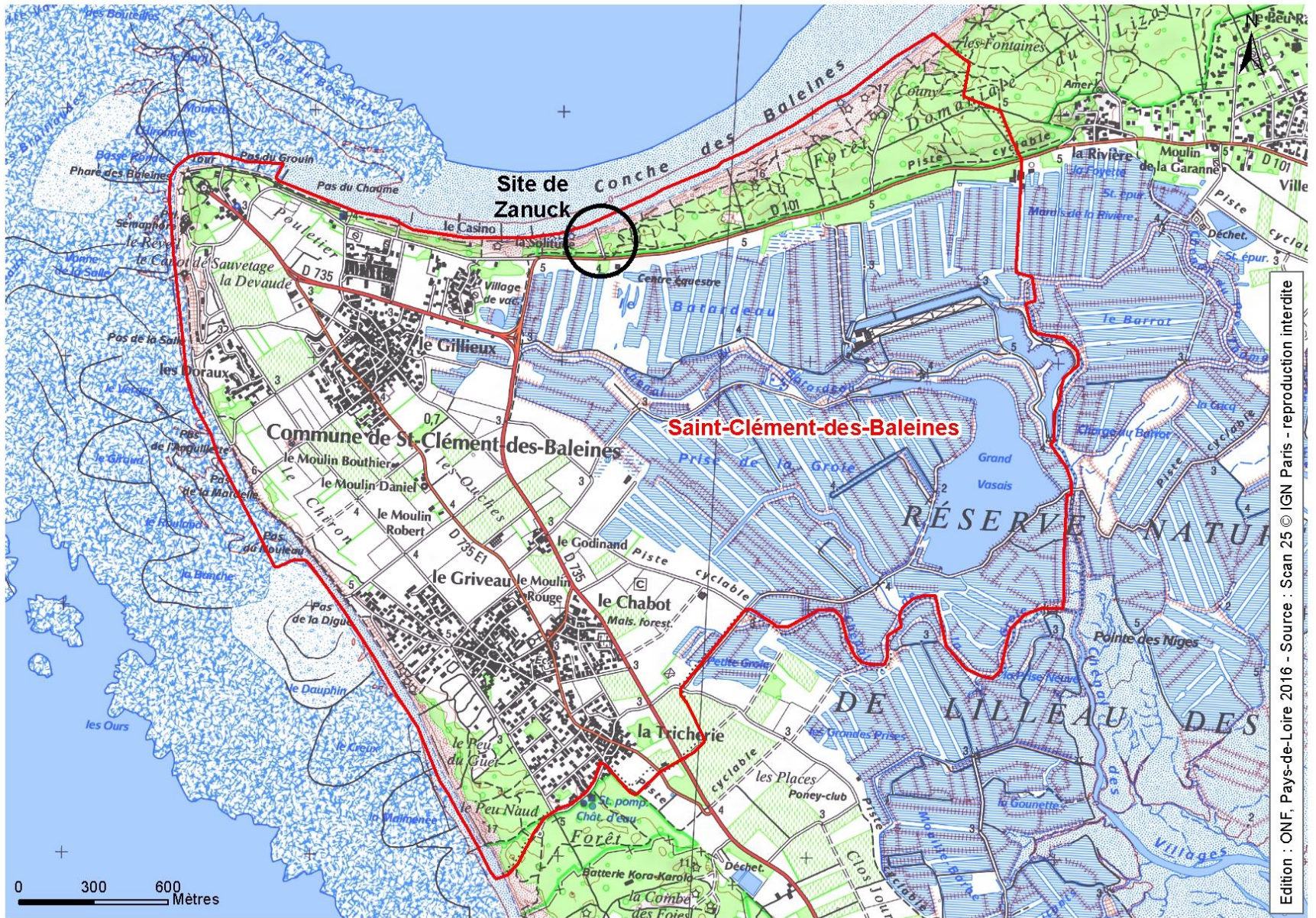


Réhabilitation de l'accès plage de Zanuck

**Pièces jointes à la demande
d'étude d'impact au cas par cas**

13 Décembre 2016





Edition : ONF, Pays-de-Loire 2016 - Source : Scan 25 © IGN Paris - reproduction interdite

Le site de Zanuck se situe sur la côte nord de l'île de Ré, sur la commune de Saint-Clément des Baleines et dans la forêt domaniale. Les aménagements concernent l'aire d'accueil située au nord de la route départementale n° 101 et desservant la plage de la Conche des Baleines.



source : www.dogeo.fr



Edition : ONF, Pays-de-Loire 2016 – Source : Bd Ortho et Parcellaire © IGN Paris - reproduction interdite

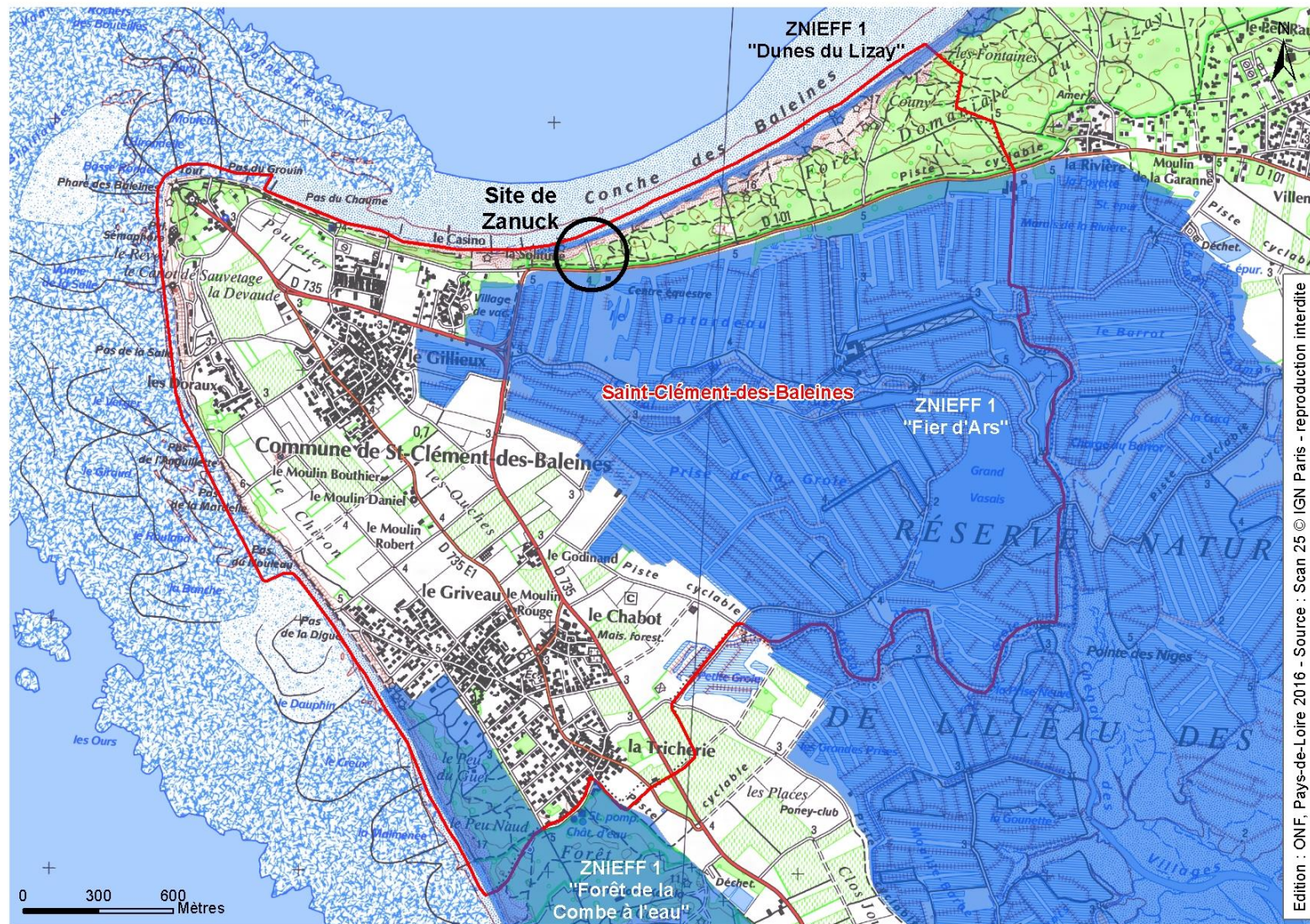
Site exceptionnel de par ses paysages, la forêt domaniale de l'île de Ré l'est aussi de par la richesse de son patrimoine naturel.

La superposition des protections souligne l'intérêt et la diversité de ce site.

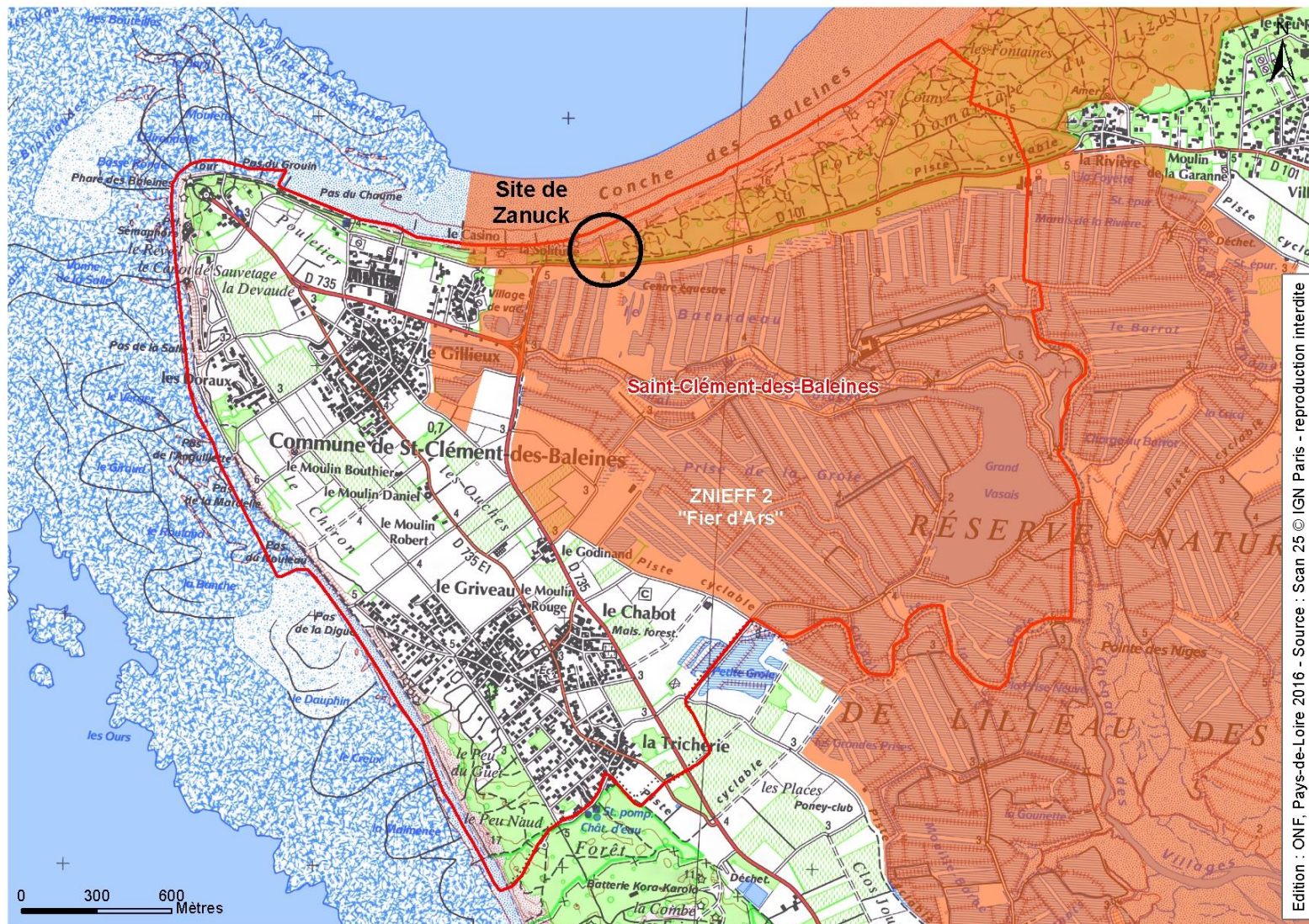
- 1) Inventaire ZNIEFF
- 2) Plan de Prévention des Risques
- 3) Site classé
- 5) Plan local d'urbanisme et Loi littoral
- 6) Sites d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- 7) Espèces d'intérêt patrimonial

Les ZNIEFF de type I sont des sites identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

La zone d'étude est entièrement incluse dans la Znieff de type 1 n° 540003346 « Dunes du Lizay ».

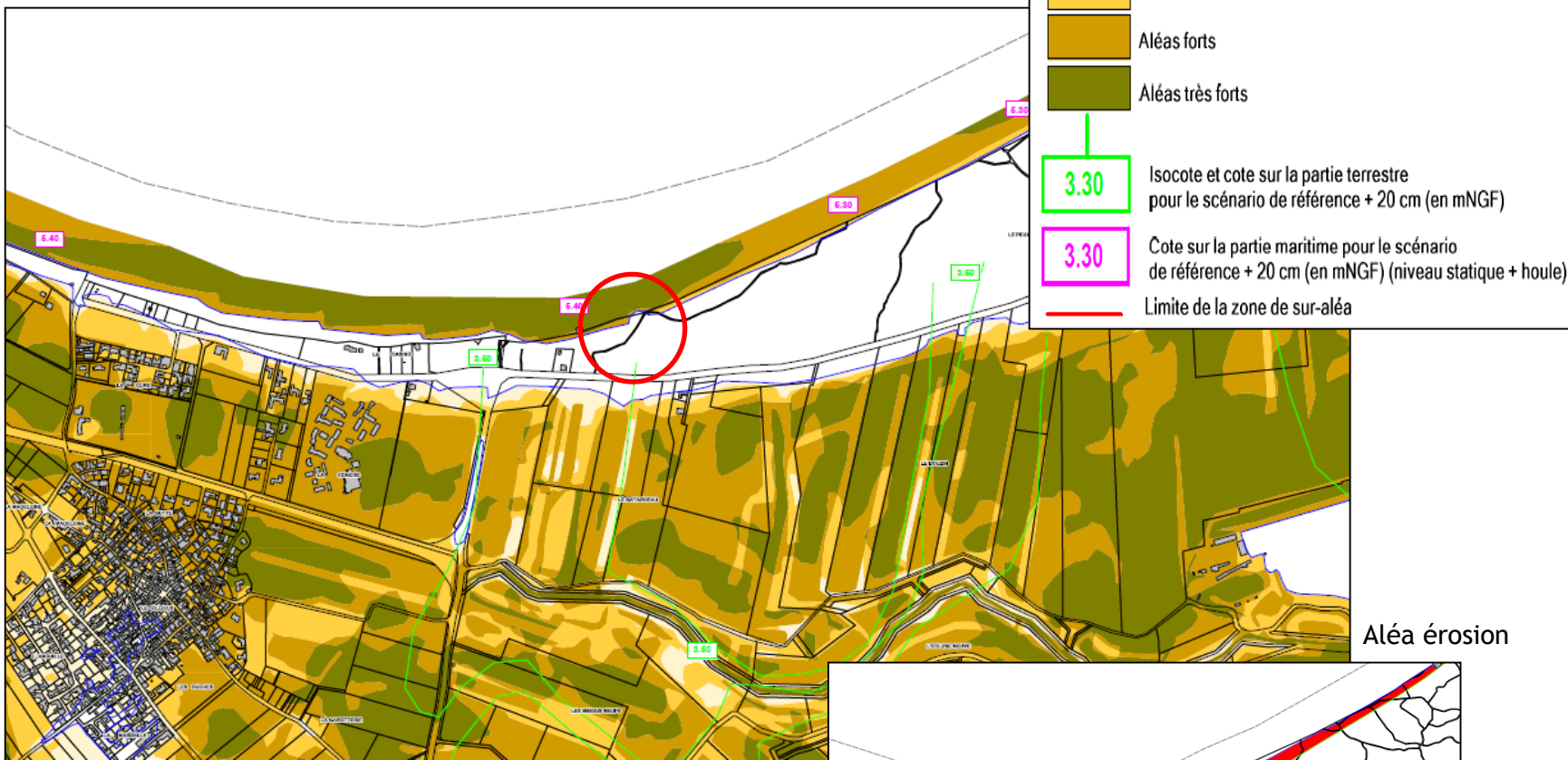


Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentiels biologiques importants. La zone d'étude est entièrement incluse dans la Znieff de type 2 n° 540007608 « Fier d'Ars ».

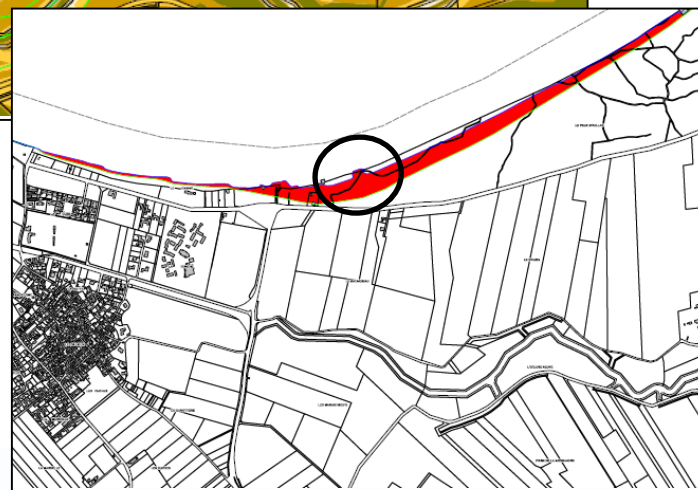


Edition : ONF, Pays-de-Loire 2016 - Source : Scan 25 © IGN Paris - reproduction interdite

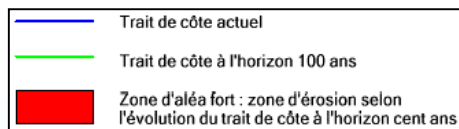
Aléa submersion scénario de référence + 20 cm



Aléa érosion

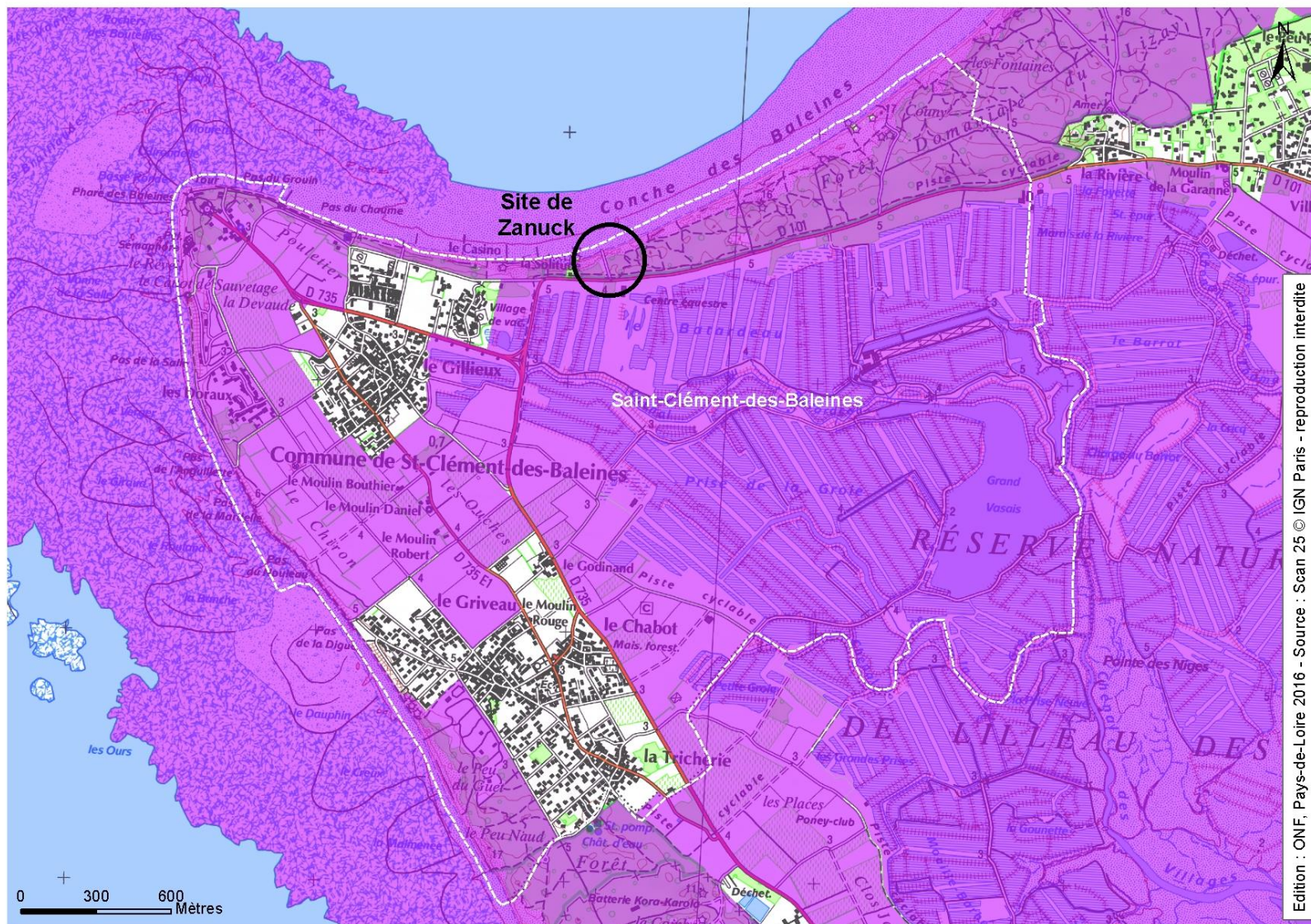


Le PPR est annexé au Plu et ses prescriptions sont prises en compte dans les documents d'urbanisme.

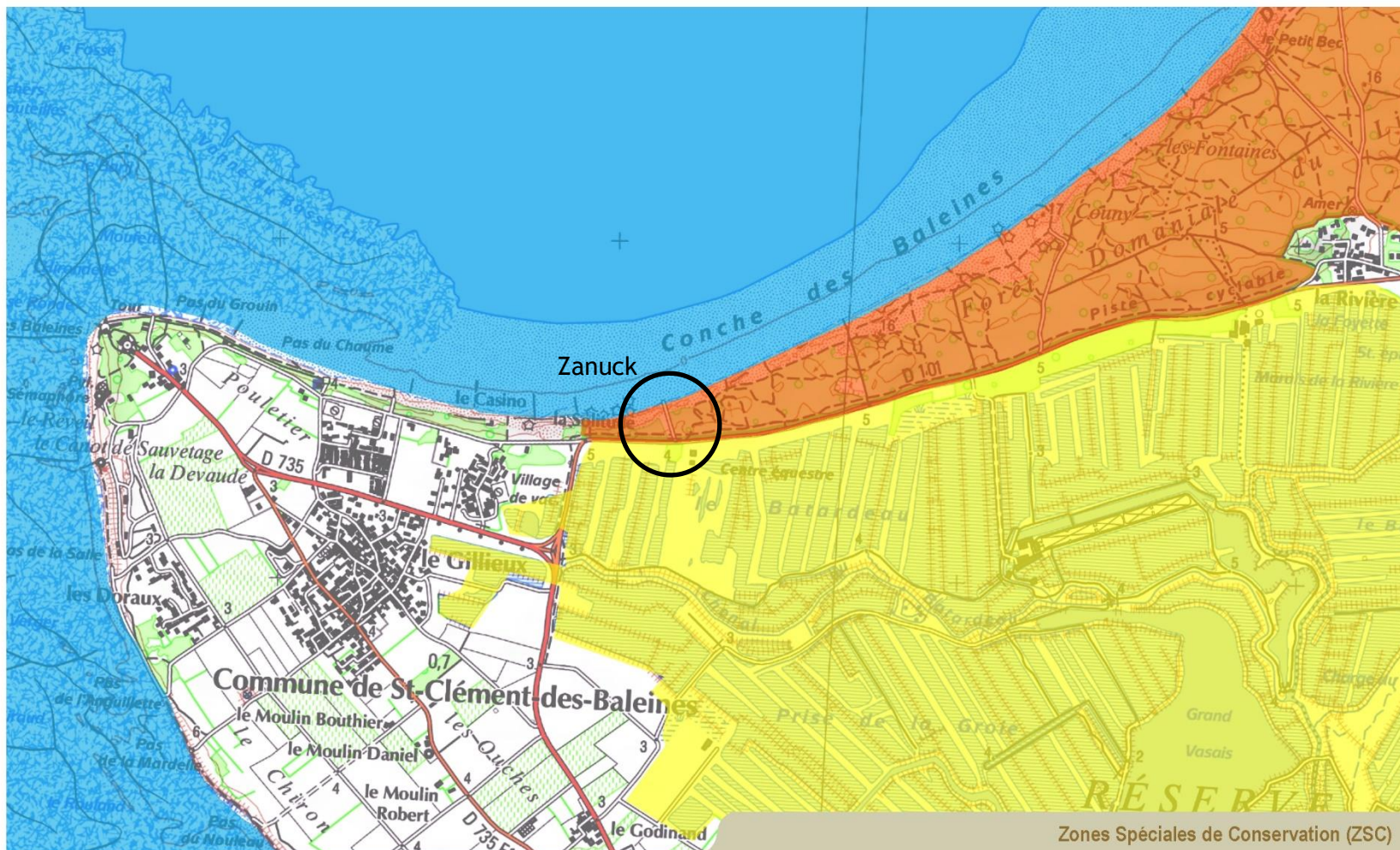


Site classé

La zone d'étude est entièrement incluse dans le site classé n° SC 59 « Les Franges côtières et les marais au nord-ouest de l'Ile de Ré » désigné le 24 juin 1987.

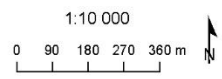


Edition : ONF, Pays-de-Loire 2016 - Source : Scan 25 © IGN Paris - reproduction interdite



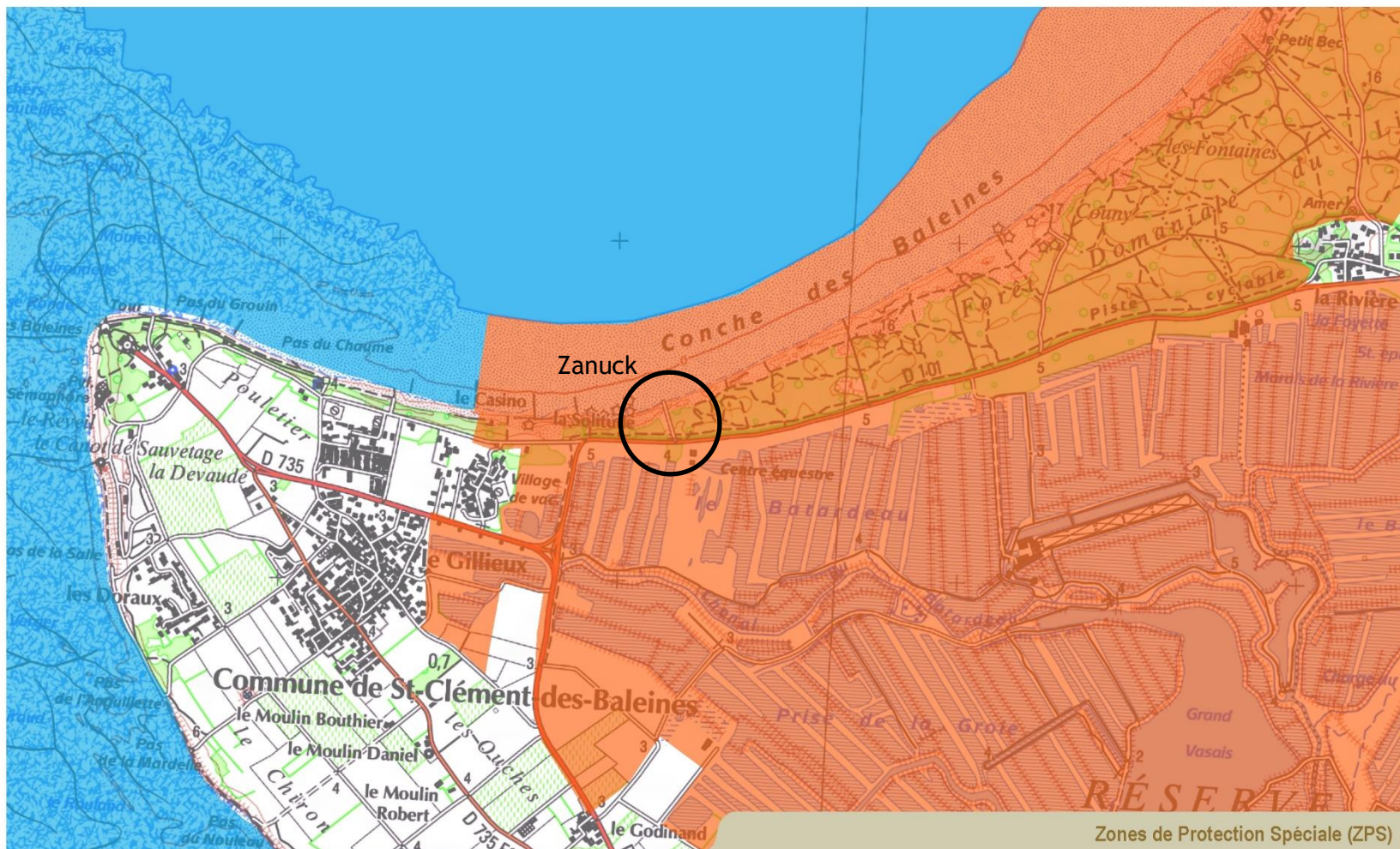
ACCES PLAGE DE ZANUCK - ST CLEMENT DES BALEINES

- FR5400424 : Ile de Ré - Fier d'Ars
- FR5400425 : Ile de Ré - Dunes et Forêts littorales
- FR5400469 : Pertuis Charentais



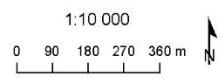

 Agence des Pays-de-Loire
 Carte réalisée en octobre 2016

BD ONF, Fond : Scan25®, IGN®, Paris - Reproduction interdite



ACCES PLAGE DE ZANUCK - ST CLEMENT DES BALEINES

- FR5410012 : Anse du Fier d'Ars-en-Ré
- FR5412026 : Pertuis Charentais - Rochebonne

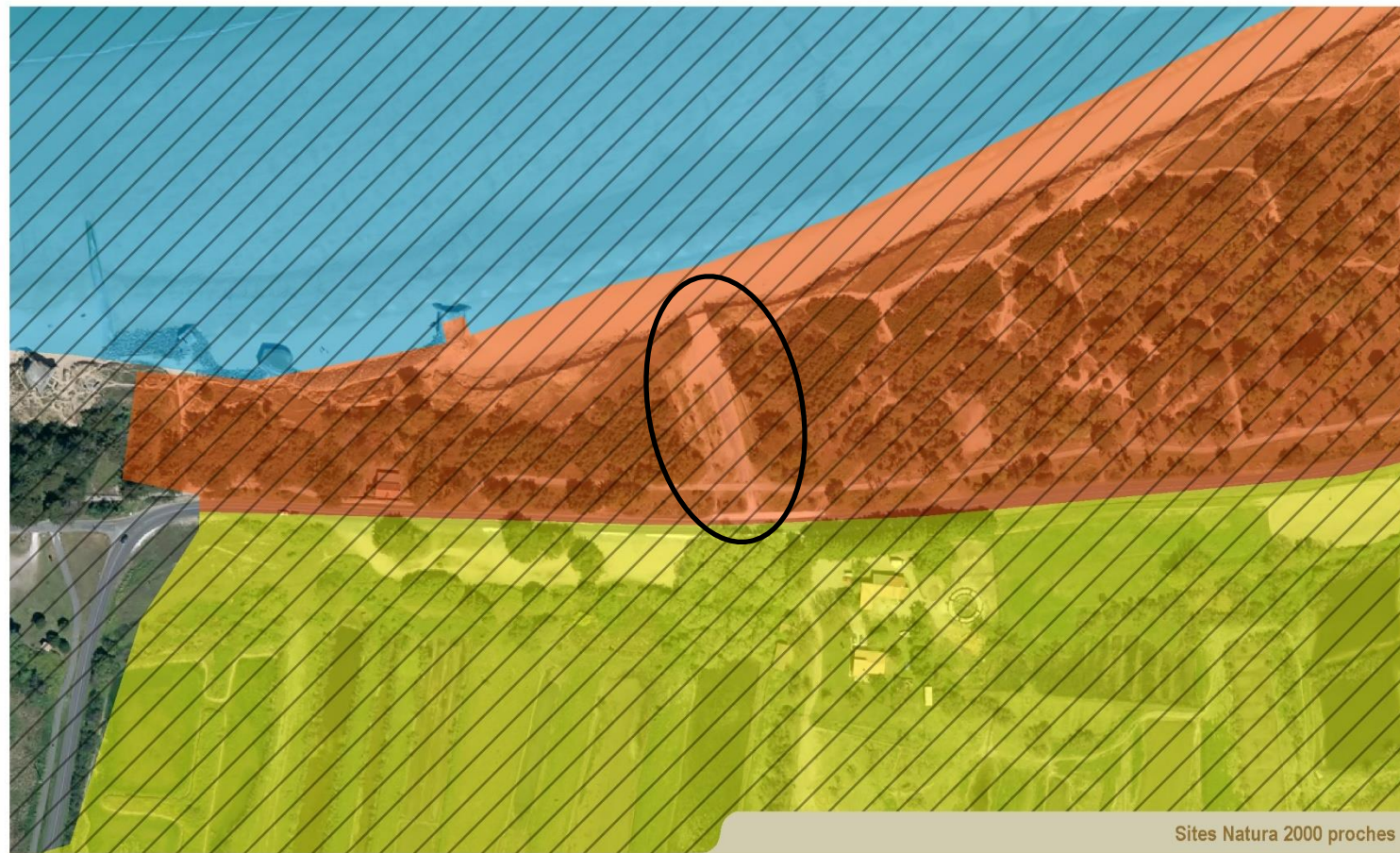



 Agence des Pays-de-Loire
 Carte réalisée en octobre 2016

BD ONF, Fond : Scan25®, IGN®, Paris - Reproduction interdite

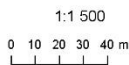
La zone d'étude est incluse dans la Zone Spéciale de Conservation n° FR 5400425 « Dunes et Forêts Littorales de l'Île de Ré ». Elle est aussi proche des sites Marins : ZPS « Pertuis Charentais - Rochebonne » n° FR 5412026 et ZSC « Pertuis Charentais » n° FR 5400469.

Tout programme ou projet d'aménagement susceptible d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation appropriée des incidences.



Sites Natura 2000 proches

ACCES PLAGE DE ZANUCK - ST CLEMENT DES BALEINES



-  ZPS - FR5410012 : Anse du Fier d'Ars-en-Ré
-  ZSC - FR5400424 : Ile de Ré - Fier d'Ars
-  ZSC - FR5400425 : Ile de Ré - Dunes et Forêts littorales
-  ZSC - FR5400469 : Pertuis Charentais



ACCES PLAGE DE ZANUCK - ST CLEMENT DES BALEINES

1:1 500
0 10 20 30 40 m



Office National des Forêts
Agence des Pays-de-Loire
Carte réalisée en octobre 2016

BD DNF, Fond : Scan25®, IGN®, Paris - Reproduction interdite

- Omphalodes littoralis (2013)
- Viola kitaibeliana (2013)
- ▨ Omphalodes littoralis (2008)



Cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*) : espèce protégée à l'échelle nationale, et inscrite aux annexes 2 et 4 de la Directive Habitats faune et flore

Violette naine (*Viola kitaibeliana*) : espèce protégée en région Aquitaine

MAÎTRE D'OUVRAGE

Coordonnées complètes : ONF
Agence régionale Poitou-Charentes
389 avenue de Nantes
BP 531
86020 POITIERS CEDEX

Interlocuteurs : Anthony AUFFRET, directeur
Tél : 05 49 58 96 00

Katia MESSAGER, paysagiste
Tél : 06 03 68 67 55

RÉFÉRENCES

Projet de réhabilitation du site de Bas-Rhin
Demande d'étude d'impact au cas par cas
Rédaction : 26 Octobre 2016





Site de Zanuck
Commune de Saint-Clément-des-baleines

Réhabilitation de l'accès plage de Zanuck

Pièces jointes à la demande de permis d'aménager

Novembre 2016



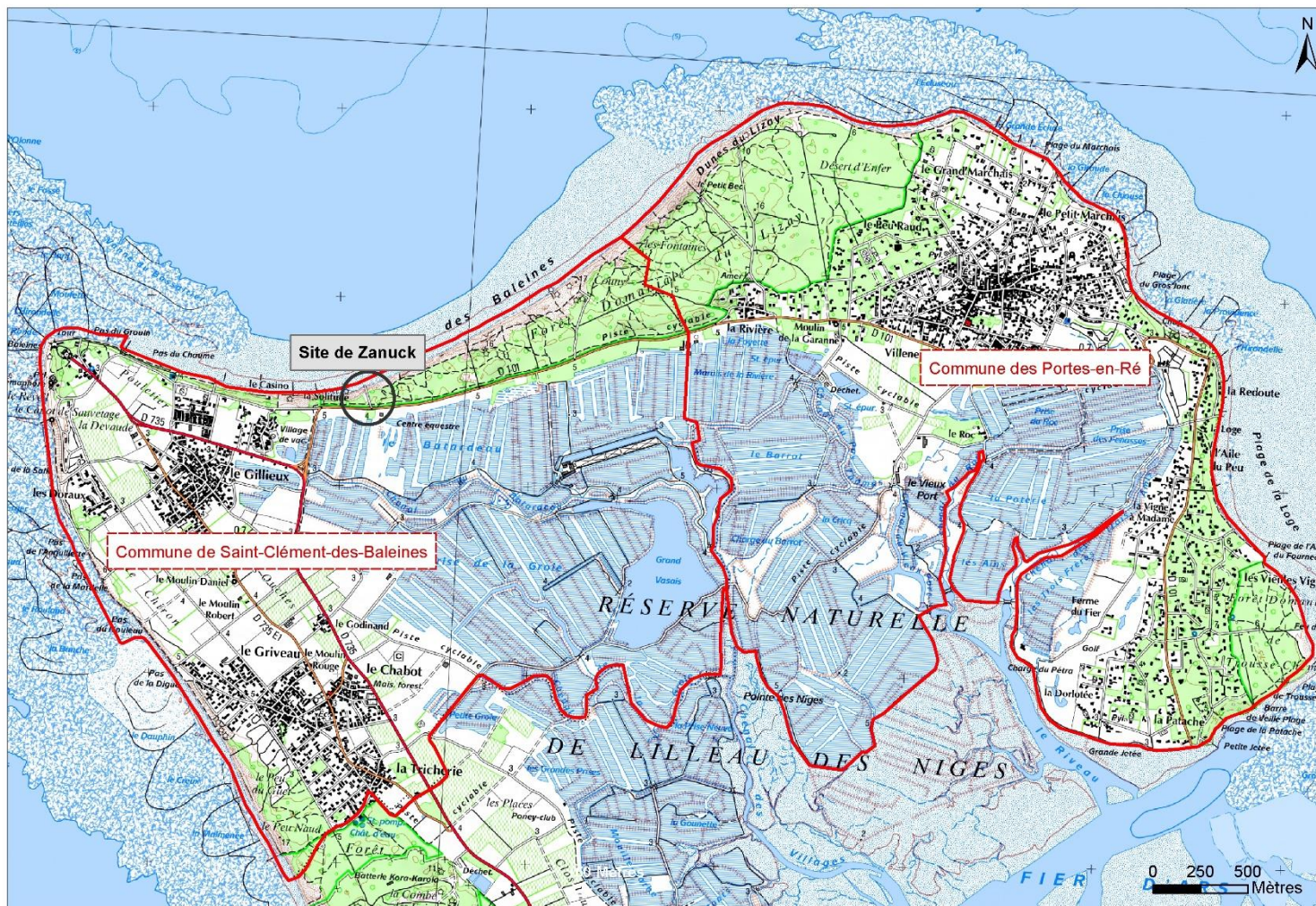
Aménagements
littoraux Ile de Ré

PA1. Plan de situation du terrain	PAGE 3
PA2. Notice décrivant le terrain et présentant le projet	PAGE 4
PA3. Plan de l'état actuel du terrain et de ses abords	PAGE 21
PA4. Plan de composition d'ensemble en 3 dimensions	PAGE 22

PA1. Plan de situation

La zone d'étude est située en région Poitou-Charentes, dans le département de la Charente-Maritime. Elle se localise sur la côte nord de l'île de Ré, sur la commune de Saint-Clément-des-Baleines et dans la forêt domaniale de l'île de Ré.

Les aménagements sont situés sur la dune dans l'emprise de la zone d'accueil du public existante.



PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

I. Description de l'état initial :

- un site très fréquenté par les cyclistes en haute saison, situé le long d'une piste cyclable,
- un site présentant un parc à vélo assez important d'une capacité d'environ 200 places,
- un arrêt de bus faisant également office d'arrêt « navette plage » dessert le site,
- l'absence de parking, mais parking privé accessible au public de l'autre côté de la D 101,
- un sentier du littoral traversant l'espace d'accueil, depuis la piste cyclable vers les dunes du Lizay, et rejoignant les aires de Couny, Petit Bec et du Lizay vers l'ouest,
- un site peu arboré, dégradé par le piétinement et la présence de bitume et de gravats,
- un site nécessitant la mise en place d'un poste de secours MNS.

Objectifs du projet de réhabilitation de l'accès plage :

- Mettre en œuvre un schéma cohérent d'organisation de l'accueil et de l'accès à la plage,
- Disposer d'un cadre permettant la meilleure cohabitation possible entre les différents usagers en les canalisant et en renaturant les zones dégradées,
- Contribuer au développement économique et touristique des plages tout en assurant la préservation de leur environnement.

I.1. Enjeux environnementaux et paysagers : un site naturel à conforter

Le site de Zanuck est situé en arrière dune correspondant à la typologie de dune grise / dune boisée.

Bien que très faiblement boisé, le site est classé en EBC dans le zonage du POS de la commune qui identifie également cet espace comme espace naturel remarquable au sens de la Loi Littoral.

I.2. Enjeux liés à la fréquentation du site :











Nécessité de mettre en place un poste de secours en arrière dune ainsi qu'un sanitaire.

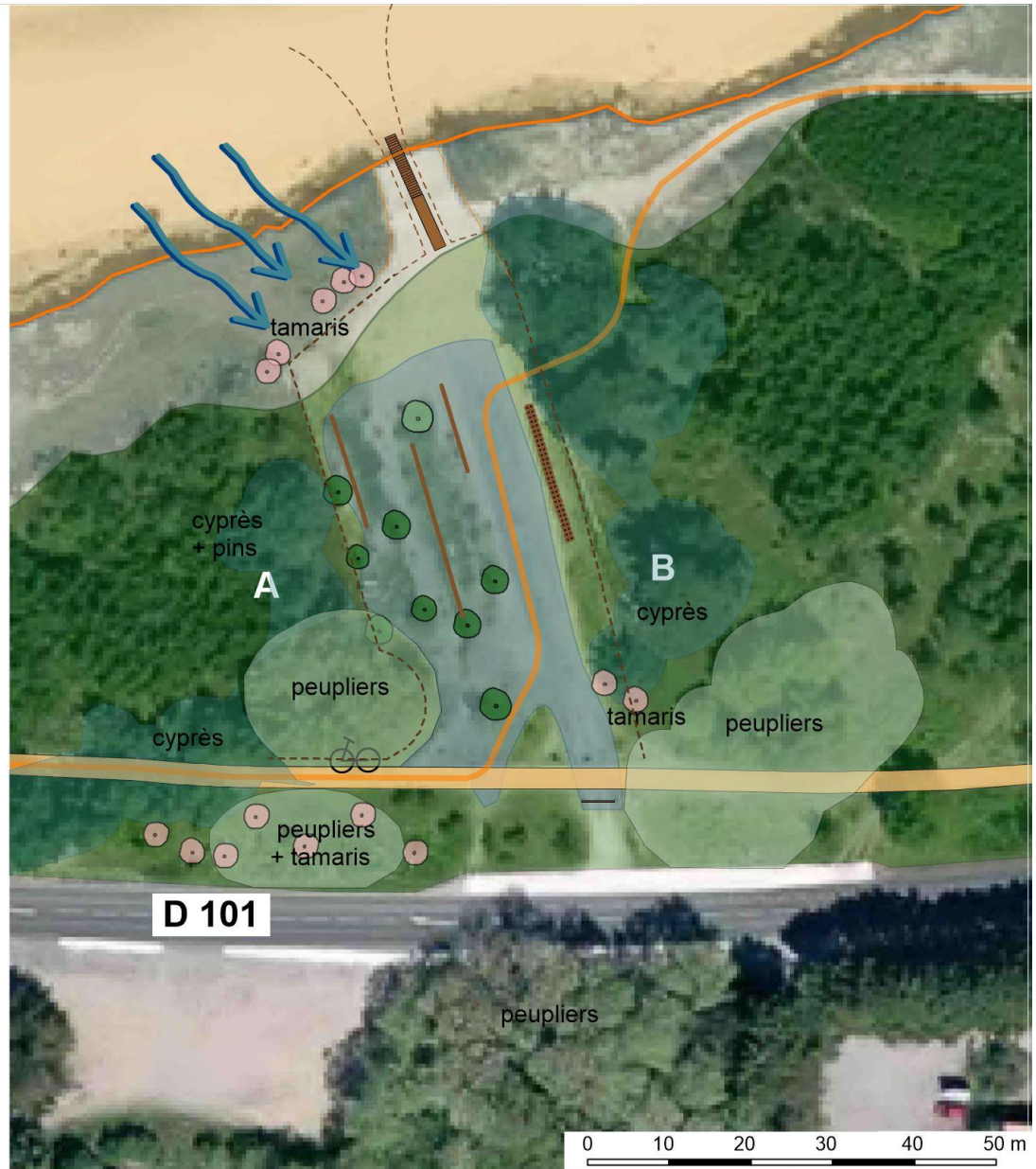
Ce site est très fréquenté en saison estivale par les cyclistes, il y a un réel besoin d'augmenter la capacité du parc à vélo.

I.3. Souhaits des élus et usagers :

- Renaturer le site en extrayant le bitume et les gravats
- Renforcer la capacité du parc à vélos par des lices-vélo supplémentaires et des ganivelles renforcées (de 25 à plus de 300 places),
- Conforter le caractère boisé par la création de bandes boisées protégées par des ganivelles (env. 470 m²),
- Mettre en place un poste de secours MNS ainsi qu'un sanitaire 1 place accessible aux PMR (une attention particulière sera apportée pour leur intégration paysagère),
- Mettre en place 4 à 5 tables-bancs pour le pique-nique dans la zone à proximité de l'arrêt de bus.

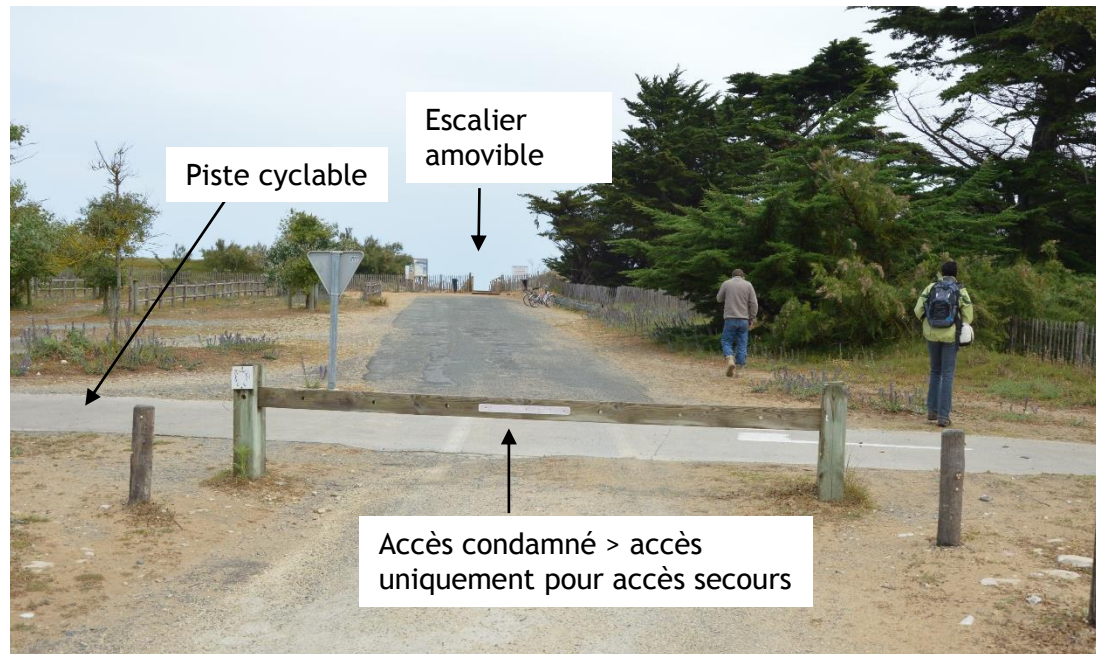
PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

-  dune blanche
-  érosion dunaire abrupte
-  vent dominant
-  dune grise
-  dune boisée
-  **A** peuplement dense de pins et de cyprès
-  **B** cyprès de lambert en bordure droite de l'aire d'accueil
-  faible présence d'arbres sur l'aire d'accueil
-  configuration rectiligne des délimitations en ganivelles
-  zone dégradée : présence de bitume et de gravats



PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

→ Reportage photographique de l'existant



PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

→ Reportage photographique de l'existant



L'entrée ouest au sol dégradé et piétiné, constitué de bitume et de diorite bleue conférant une connotation artificialisée

PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

→ Reportage photographique de l'existant



Le parc à vélo composé de 3 rangées de lices vélo (46 ml en tout) parallèles les unes aux autres



Le parc à vélo et l'accès plage via l'escalier amovible

PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

→ Reportage photographique de l'existant



PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

→ Reportage photographique de l'existant



Configuration rectiligne de la
délimitation en ganivelle et des
rack à vélo > aspect artificiel



Sol dégradé : présence de
bitume et de gravats



PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

> Le projet d'aménagement : les mobiliers chartés



Les sanitaires en bardage bois



Les tables de pique-nique

PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

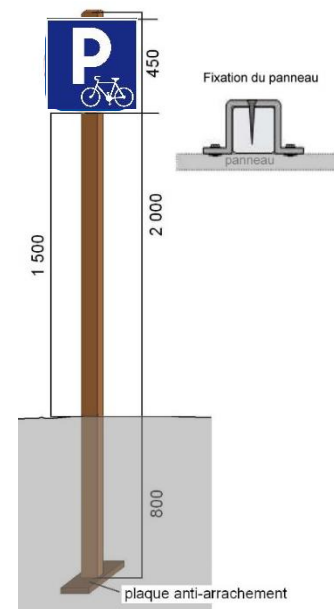
> Le projet d'aménagement : Les mobiliers chartés



Panneau 'entrée de site'

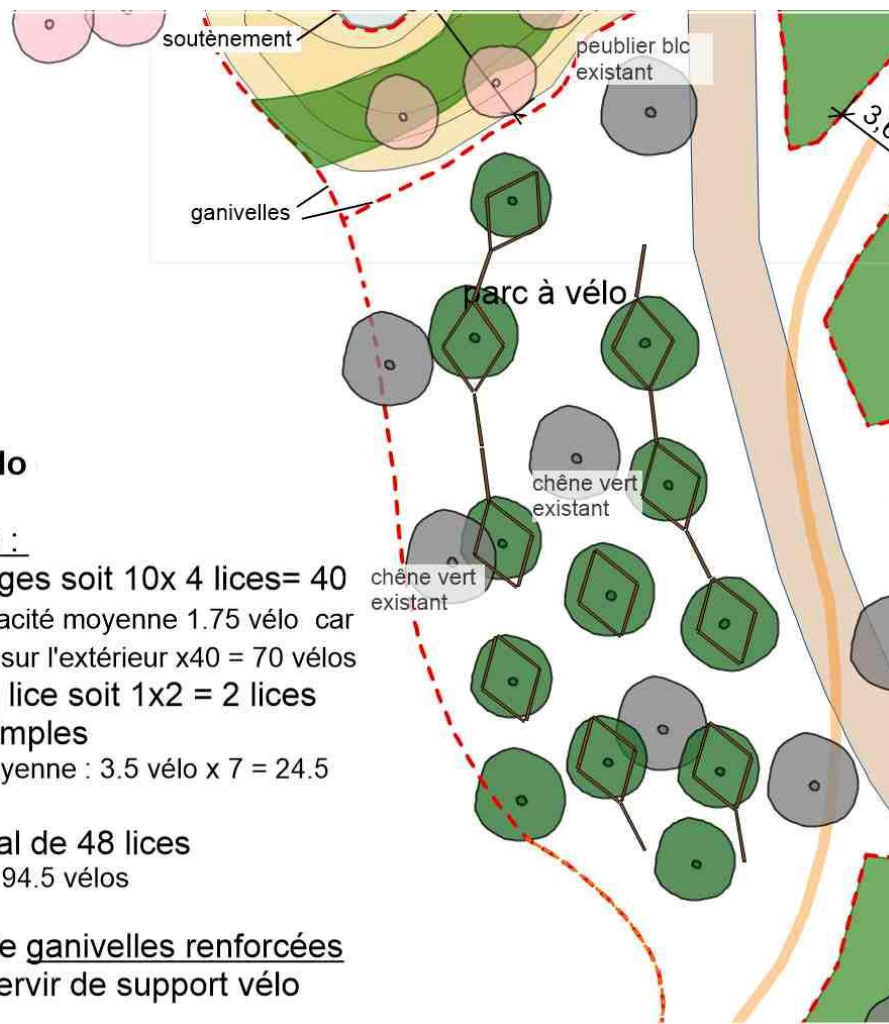


Panneau Informations règlementaires



Panneau routier

> Le projet d'aménagement : le parc vélo avec lices-vélo et ganivelles renforcées



Parc à vélo

Lices-vélo :

- 10 losanges soit 10×4 lices = 40 lices > capacité moyenne 1.75 vélo car fixation que sur l'extérieur $\times 40 = 70$ vélos
- 1 double lice soit $1 \times 2 = 2$ lices
- 6 lices simples
- capacité moyenne : 3.5 vélo $\times 7 = 24.5$ vélos
- soit un total de 48 lices
- > capacité : 94.5 vélos

+ 200ml de ganivelles renforcées pouvant servir de support vélo



PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

> Le projet d'aménagement : Les revêtements



Sol naturel pour l'espace vélo et l'espace de pique-nique



Sol en calcaire compacté pour l'accès secours et les abords décaissés du poste MNS

PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

> Le projet d'aménagement : Les plantations

Au plus près de la dune blanche, un massif de tamaris sera implanté de façon à protéger une partie du site du vent dominant.

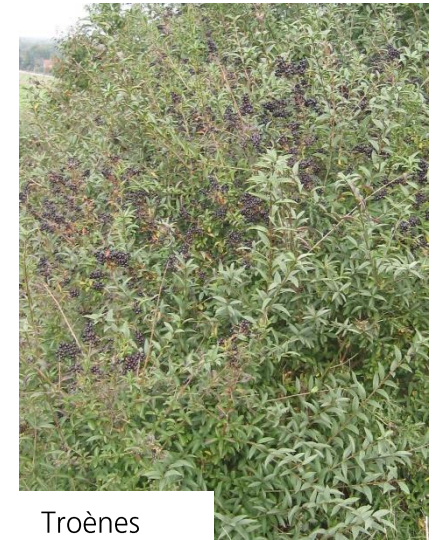
Sur la dune reconstituée aux abords du poste de secours MNS, seront plantés des oyats ainsi que quelques tamaris.

Des chênes vert et pins maritimes formés en demi-tige ou en cépée conforterons ceux implantés sur le site au niveau du parc à vélo et de l'espace pique-nique.

Enfin, dans les massif renaturés seront plantés des baliveaux d'arbres et arbustes : pins maritimes, pins d'Alep, chênes verts, aubépines monogynes, troènes communs.



Oyats



Troènes



Chêne vert



Tamaris



Pin maritime



Pin d'Alep

PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

> Le Projet d'aménagement : l'entrée au site



Projet d'aménagement : le parc à vélo



Le parc à vélo dont la capacité d'environ 300 places avec les ganivelles renforcées pouvant servir de support vélo.

Projet d'aménagement : le sanitaire



Les réseaux d'eau et d'électricité étant présents sur le site, un sanitaire automatique accessible aux personnes à mobilité réduite est envisagé.

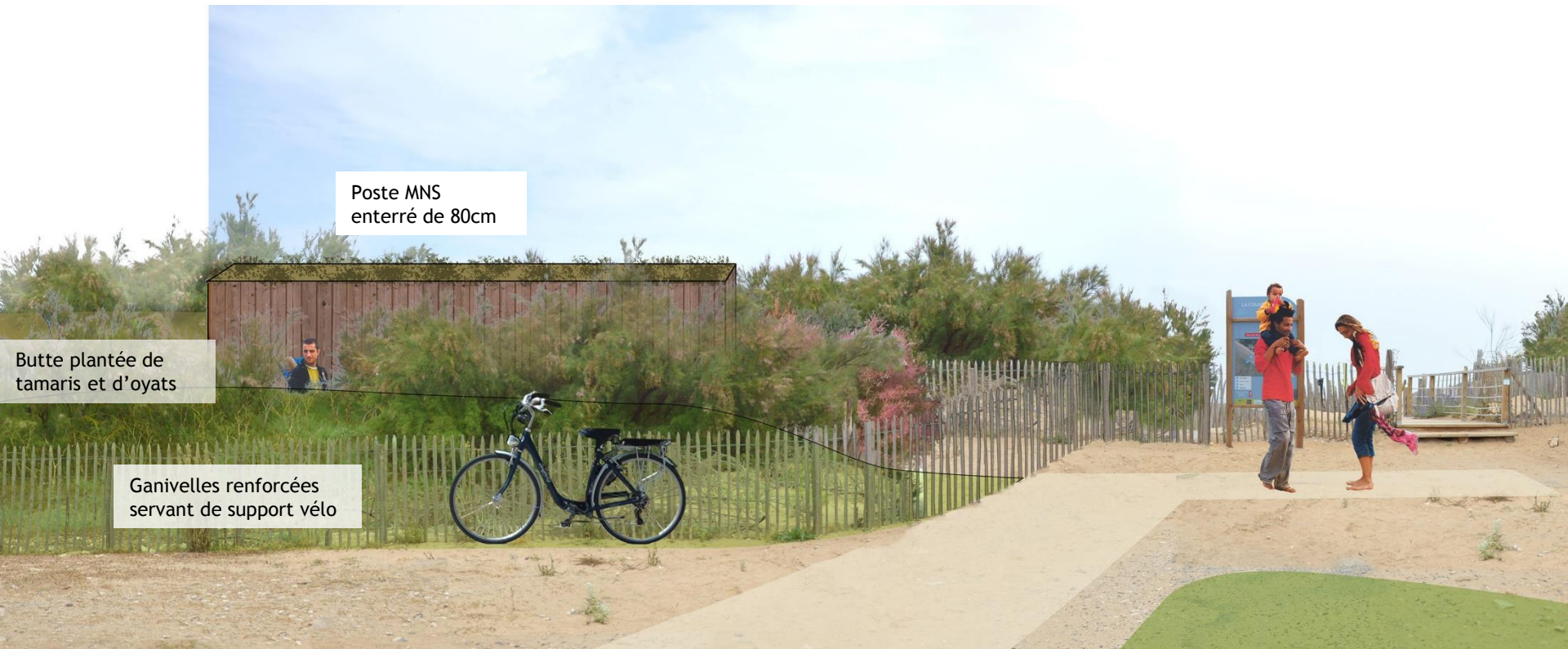
PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

Projet d'aménagement : vers la passerelle et le poste MNS

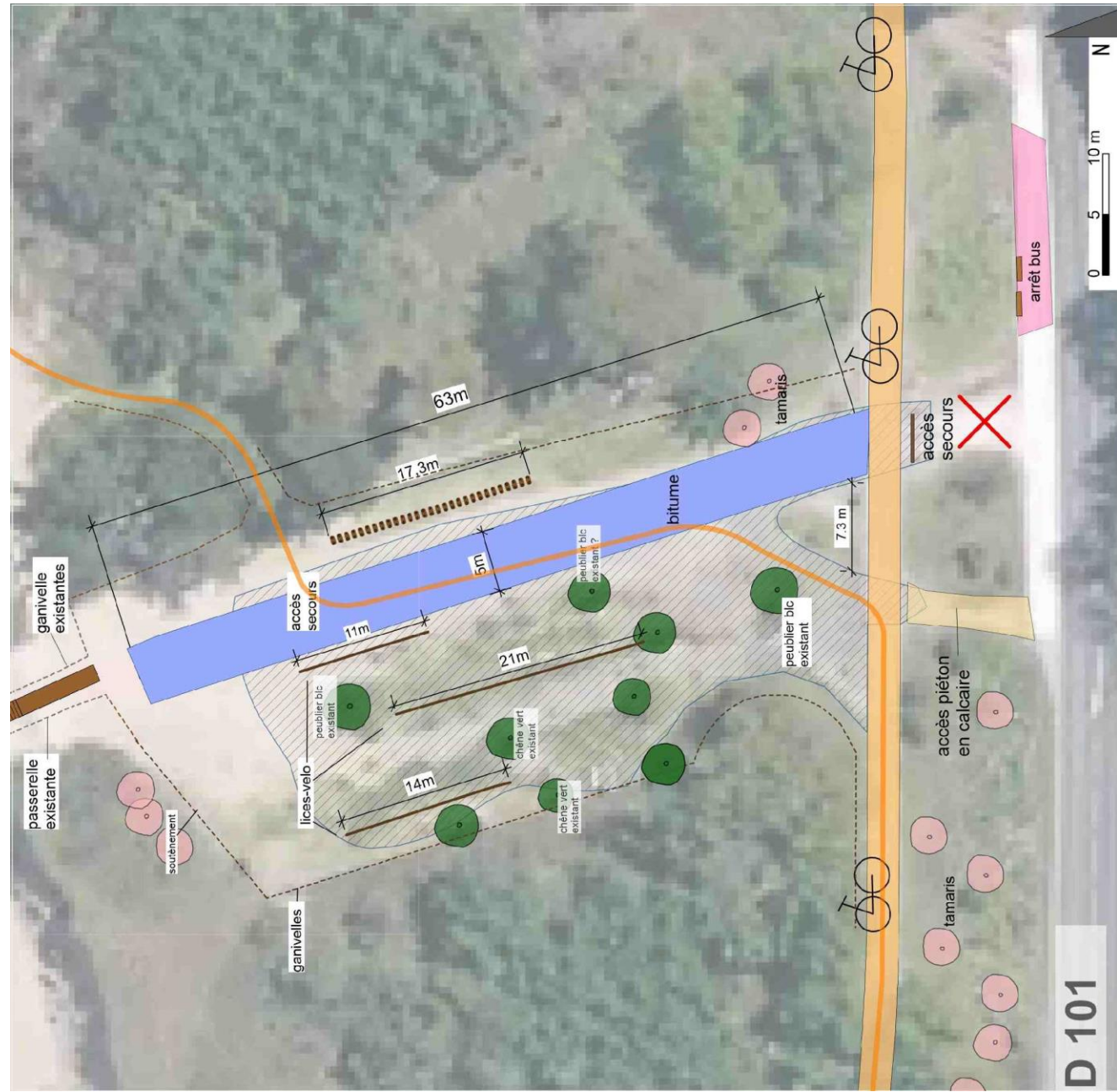


PA2. Description du terrain et des aménagements prévus

Projet d'aménagement : vers la passerelle et le poste MNS










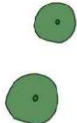


PA3. Etat actuel du terrain et de ses abords



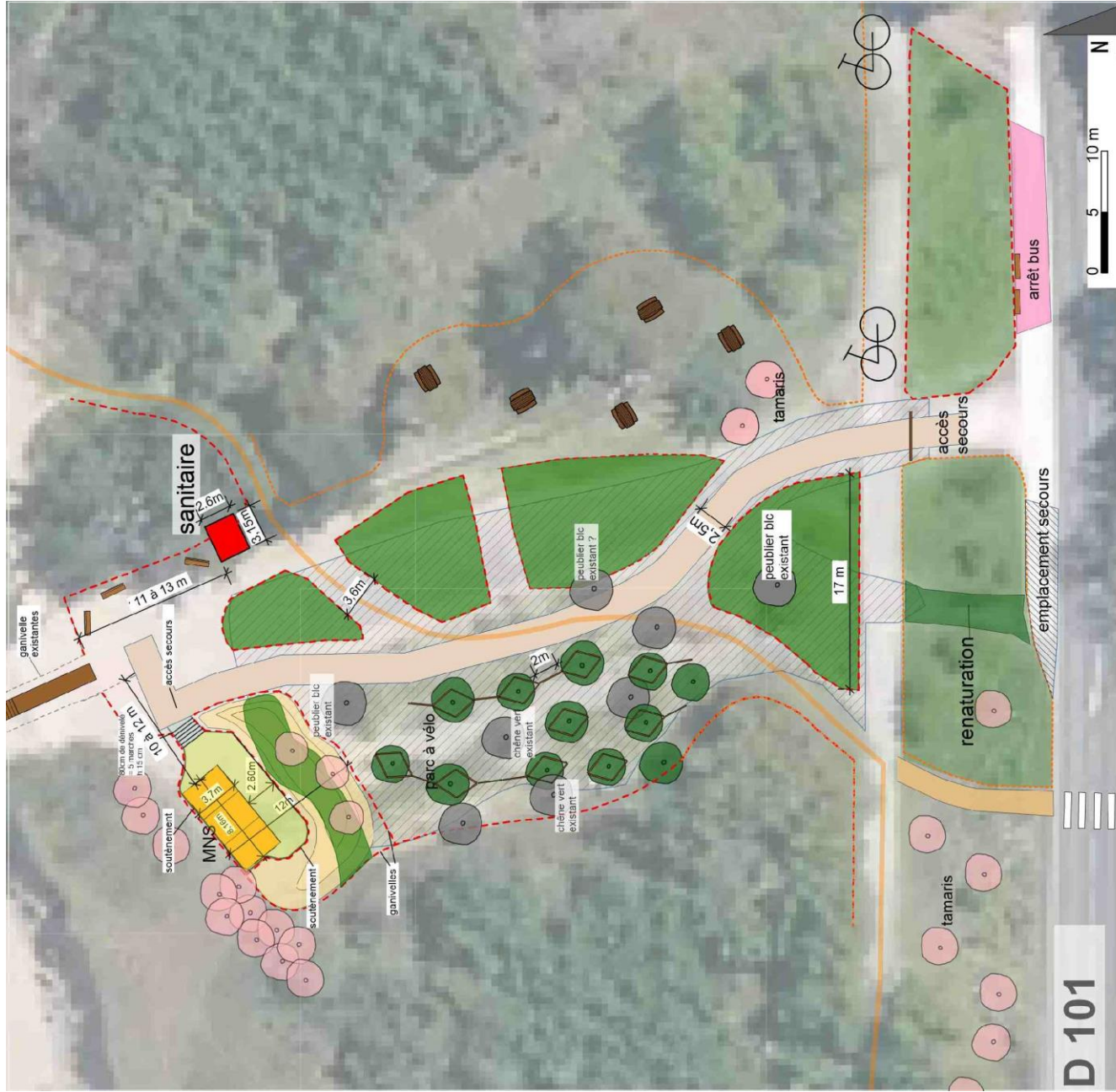
D 101

Echelle : 1/300^{ème} format A3
 Plan mis à jour le : 28/07/2016
 Phase AVP

-  pas d'accès voiture au site d'accueil
sauf accès secours
-  arrêt de bus à l'entrée du site
-  piste cyclable en béton désactivé (largeur 2.50m) longeant la D 101
-  sentier du littoral
-  ancien accès carrossable en bitume de 5m de large
-  accès secours
-  accès à la plage par un escalier amovible sur contrepoids
-  parc à vélo de capacité de 35 places : rack de 7 éléments
-  présence de bitume et de gravats sur le site d'accueil
-  faible présence d'arbres sur l'aire d'accueil

PA4. Plan de composition d'ensemble du projet

> Plan général



Echelle : 1/300^{ème} format A3

Plan mis à jour le : 21/03/2016
Phase APD - PRO

Terrassement et voirie :

- nettoyage (extraction) des gravats et morceaux d'enrobé
- scarification de l'enrobé sur ancienne voie d'accès de 6m
- création d'une nouvelle voie d'accès en grave calcaire (accès secours)
- décaissement de 80 cm sur 72 m² pour implantation du poste MNS
- utilisation des déblais extraits pour profilage de dune
- création de bandes végétalisées (décaissement décompactage, apport de terre végétale)
- confortement de l'arrêt bus et navette ?
- création d'un passage piéton depuis le parking vers la zone d'accueil

Mobilier :

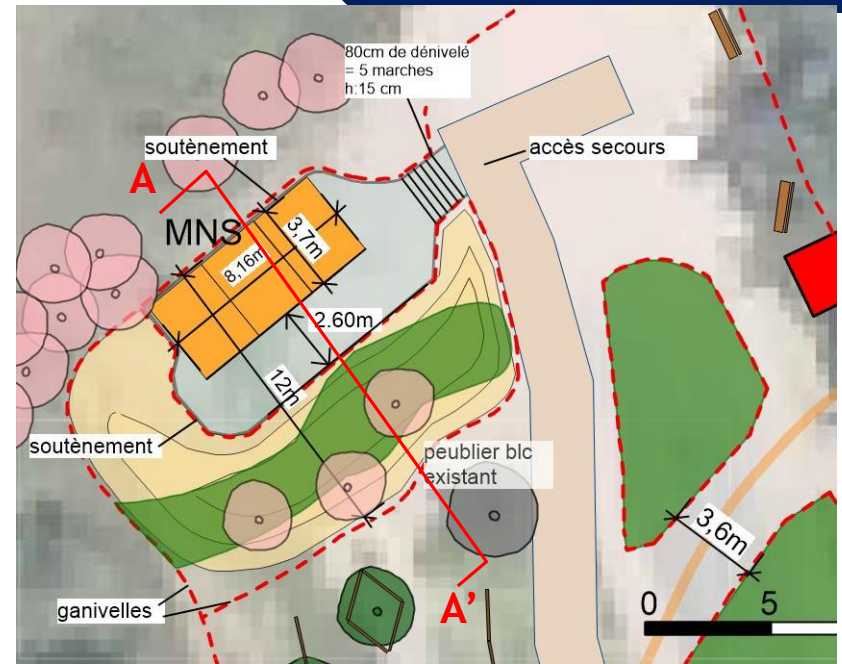
- dépose de mobiliers existants (ganivelle, lices-vélo...)
- lices-vélo à planter
- ganivelle classique
- ganivelles renforcées servant de support vélo
- table-bancs
- banquettes (sans dossier) le long de l'arrêt bus
- 2 -3 bancs à côté de l'escalier

Plantation :

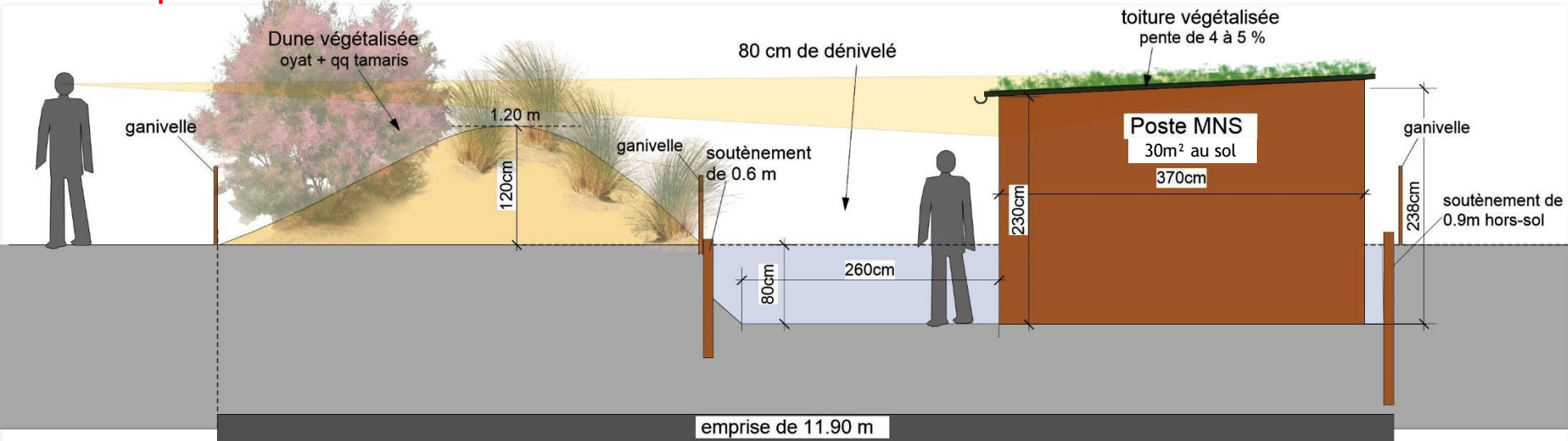
- plantation d'oyats et de qq tamaris sur la dune profilée
- plantation de pins d'Alep et de 2/3 tige et cépées de chênes verts
- plantation de baliveaux dans les zones à végétaliser
- mise en place de sanitaire 1 place (PMR)
- implantation d'un poste MNS (de 30m²) et intégration paysagère de celle-ci

PA4. Plan de composition d'ensemble du projet

> Le poste MNS



Coupe AA'



MAÎTRE D'OUVRAGE

Coordonnées complètes : ONF
Agence Poitou-Charentes
389 avenue de Nantes
BP 531
86020 POITIERS CEDEX

Interlocuteurs : Katia MESSAGER, paysagiste
Tél : 06 03 68 67 55

Nadège CAILLAULT, chef de projets
Tél : 05 49 58 96 21

RÉFÉRENCES

Etude Avant Projet
Rédaction : Novembre 2016

